



BULLETIN D'INFORMATION

DOSSIER page 6
Elections

FOCUS page 9
Les conscrits



JANVIER 2014



LE MOT DU MAIRE

Chers compatriotes,

Cette année 2013 qui s'achève aura été comme les précédentes, riche en travaux, en évènements et manifestations.

Après un hiver très enneigé et long, nous avons pu débiter les travaux prévus avec un léger retard, mais le sérieux et le professionnalisme des diverses entreprises qui intervenaient sur nos chantiers ont permis la fin des travaux dans les délais que nous avions prévus, même si le temps pluvieux de l'automne en a quelque peu retardé la fin.

Tous ces travaux vous ont causé des désagréments mais c'est le prix à payer pour que notre commune reste dans le peloton de tête des grandes stations touristiques de France.

Certains de ces chantiers sont terminés, les autres se termineront en 2014, notamment la place du village, où se poursuivront (route du Fernuy) mais les gros chantiers de l'année prochaine seront la crèche à l'Ecole Cité Notre Dame et surtout la construction du Télémix du Bossonnet. Cette construction débutera le 1^{er} avril et se déroulera sur toute la période estivale. Elle ne supportera aucun jour de retard pour être opérationnelle au premier jour de l'ouverture de la saison 2014 -2015.

Les animations proposées par l'Office du Tourisme, le SIMA, la Club des Sports ont pleinement satisfait notre clientèle. La promotion de notre station est de plus en plus efficace, nous en avons pour preuve la bonne fréquentation d'hiver et d'été.

Nous avons accueilli au mois de juin le Roc des Alpes. Cette manifestation de VTT a connu un énorme succès pour sa première édition. Cette manifestation va, à l'avenir nous permettre de commencer la saison plus tôt mais, surtout, servir de vitrine pour promouvoir cette discipline sportive sur tout le massif des Aravis et fidéliser notre clientèle.

Cette saison 2013-2014 est très importante pour la population de la Commune puisqu'au mois de mars auront lieu les élections municipales qui ne se dérouleront pas comme les précédentes car la parité homme - femme est obligatoire et le panachage interdit. Vous trouverez dans les pages suivantes une explication sur le déroulement du scrutin.

Comme vous pouvez le constater, l'hiver passera très vite d'autant plus qu'il commence dans de bonnes conditions. Cette année encore, grâce au sérieux des équipes de la SATELC, nous avons eu la grande fierté d'être la première station de Haute-Savoie à ouvrir une partie de son domaine skiable et ce, pour la deuxième année consécutive. Tout est réuni pour que cette saison soit belle et riche en émotions.

Le conseil municipal et les équipes de la mairie se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014, une bonne saison et une bonne santé.

Le Maire
André Vittoz

AVENIR DU CINÉMA DE LA CLUSAZ

L'Association d'Action Culturelle et Sociale (A.A.C.S.), propriétaire des locaux du cinéma, a organisé récemment une réunion pour envisager la poursuite de l'activité malgré un contexte difficile qui rend la gestion d'un tel équipement extrêmement critique dans des communes comme la nôtre.

Il faut savoir que la fréquentation qui avoisinait les 30 000 entrées annuelles est passée à 10 000 alors que le seuil d'équilibre est d'environ 20 000 entrées.

En accord avec la commune, le cinéma devrait poursuivre ses activités cet hiver sous une forme restant à définir mais probablement grâce à l'intervention de la SEM touristique qui en assurera la gestion. Des négociations sont en cours pour les modalités de fonctionnement.

Un appel est donc lancé auprès de la population et de nos amis vacanciers pour retrouver le chemin du cinéma pour que cette activité culturelle et de loisirs puisse se poursuivre pour le plus grand bien de tous.

LA POSTE - PÉRIODE HIVERNALE ET INTEMPÉRIE

Afin d'améliorer les conditions de travail des facteurs, La Poste nous demande de faire passer le message suivant : Chaque année, nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents et, ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

- Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.
- L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

ACCESSIBILITÉ... L'ÉCHÉANCE DU 1^{ER} JANVIER 2015



La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" a pour ambition de changer le regard que notre société porte sur le handicap. La loi donne une obligation d'accessibilité de toute la chaîne

de déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les ERP (établissements recevant du public) et évoluer de manière continue, sur la voirie et les espaces publics.

A ce titre, tous les ERP doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite, au plus tard le 1^{er} janvier 2015. Cette obligation concerne aussi bien les équipements publics que les hôtels, les restaurants, les commerces...

Face à cette échéance, le "Centre de ressources de l'accessibilité" met à la disposition de l'ensemble des acteurs - architectes, bureaux d'étude, collectivités territoriales, commerçants, particuliers... - toutes les ressources existantes en matière d'accessibilité.

Il bénéficie d'une adresse Internet où vous pourrez y trouver toutes les informations utiles :

www.accessibilite.gouv.fr

CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14-18 UN ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL EN RHÔNE-ALPES

C'est à Pressins (38) qu'aura lieu du 1^{er} mai au 26 octobre 2014, du mercredi au dimanche, de 10h00 à 18h00, une manifestation placée sous le haut parrainage du Ministère de la Défense, soutenue par les ONAC et le Souvenir Français, proposée au grand public et au public scolaire : **Regards de mémoire 200 mètres de tranchées fidèlement reconstituées** avec seize postes scénarisés et sonorisés, des mannequins, des scènes de tranchées...

Dix expositions thématiques avec vidéo en 3D, bande-son, documents rares, photos inédites... **Mémoire de femmes**, **Mémoire d'ici** (l'arrière en Rhône-Alpes), **Mémoire d'enfance** (reconstitution d'une classe en 14), **Mémoire du monde** (les peuples en présence), **Mémoire brisée** (les gueules cassées), **Mémoire des troupes Alpines**, **Mémoire d'aviateurs**, **Mémoire de guerre** (photos inédites en 3D des tranchées), **Mémoire du quotidien** (la vie des poilus), **Regards de mémoire** (historique de la grande guerre). Soit 3 heures de visites

Un film en option et, en juillet, un spectacle historique son et lumière **Les frères Joseph**.

Accès facile avec sortie d'autoroute proche (A43, Chimilin), parking gratuit, prix d'entrée accessible à tous, bistrot, boutique du poilu, accès handicapés...

Vous qui n'aurez pas forcément l'occasion de vous rendre sur les lieux de Mémoire, dans l'Est de la France, n'hésitez pas à vous renseigner en consultant le site www.lenferdestranchees.com ou en téléphonant à la Maison du Tourisme au 04.76.32.70.74.



RAPPEL SUR LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES ECLAIRAGES

Depuis le 1^{er} juillet 2013, vitrines et façades de bâtiments suppriment leur éclairage inutile la nuit. Cette mesure permettra une économie annuelle d'électricité équivalente à la consommation de 750 000 ménages.

Concrètement, la nouvelle mesure, est :

simple : il suffit d'éteindre en sortant ou de programmer l'extinction automatiquement ;

efficace : cela représente une économie d'environ 200 millions d'euros et évite le rejet de 250 000 tonnes de CO² chaque année ;

obligatoire : des contrôles seront effectués par les maires et les préfets. Chaque infraction expose l'exploitant à une amende de 750 euros.

En pratique :

- les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition doivent être éteintes entre 1h00 et 7h00 du matin, ou une heure après la fermeture lorsque l'activité se poursuit après 1h00 ;
- les éclairages intérieurs des locaux professionnels doivent être éteints une heure après la fin de l'occupation des locaux ;
- les façades des bâtiments doivent seulement être éclairées à compter du coucher du soleil et au plus tard jusqu'à 1h00 du matin.

Certaines dérogations sont prévues, notamment pendant les périodes de fêtes et lors d'événements exceptionnels à caractère local définis par arrêté préfectoral.



GRAND PAVOIS

Depuis plusieurs années, La Clusaz soutient le Grand Pavois, le plus grand salon européen de bateaux à flot. Cette année, du 25 au 30 septembre 2013, La Clusaz a voulu accentuer son soutien et son amitié au Grand Pavois et à son Président, Monsieur Alain Pochon, en offrant un séjour lors de la soirée officielle. Ce séjour a été gagné par l'un des leaders du transport brésilien qui a donc été présent dans notre station la semaine précédent Noël.

Monsieur le Président Alain Pochon et quelques membres du Grand Pavois nous rendront visite cet hiver pour sceller cette amitié qui nous unit.





IMPACT DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DE VEGETAUX

En région Rhône-Alpes, une large part du territoire est exposée à des concentrations de particules supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine. La région fait partie des territoires engagés dans un contentieux avec la Commission Européenne pour non respect de la réglementation sur la qualité de l'air concernant les particules fines. Dans ces conditions, toute baisse d'émission de ces composés toxiques pouvant être évitée est la bienvenue : l'arrêt du brûlage domestique des déchets verts, activité loin d'être anodine, peut contribuer à améliorer notre santé, d'autant plus que d'autres polluants que les particules sont concernés.

Une activité fortement émettrice de polluants dangereux pour notre santé

Nos activités quotidiennes, notamment le chauffage et le transport routier, sont à l'origine de la majorité des rejets de particules. La combustion à l'air libre de végétaux, activité courante et à première vue anodine, participe également aux émissions de plusieurs polluants, dont les particules mais aussi des composés cancérogènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. Les conditions de brûlage des déchets verts sont très peu performantes et émettent bon nombre d'imbrûlés, notamment si les végétaux sont humides. Et ce brûlage, en association avec des déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant), est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.

Une activité interdite mais pourtant largement pratiquée

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, le brûlage de végétaux contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air en zones urbaines et périurbaines. En dehors des dérogations préfectorales indispensables à certaines activités, le brûlage de déchets verts est interdit depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental.

Suite au plan "Particules" national, une circulaire a été adressée aux préfets le 18 novembre 2012. Elle rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et présente les quelques dérogations autorisées.

Des solutions plus respectueuses de l'environnement existent

L'évolution technologique réglementaire des voitures et camions a conduit à une diminution de l'ordre de 33% des émissions liées aux transports routiers entre 2000 et 2010, mais l'évolution des émissions liées aux pratiques domestiques n'est pour l'instant pas maîtrisée.

Prenons les devants dès maintenant, la santé des plus fragiles d'entre nous (jeunes enfants, personnes âgées et personnes présentant des pathologies respiratoires) en dépend : pour nos déchets verts, d'autres solutions existent comme la déchetterie ou le compostage !

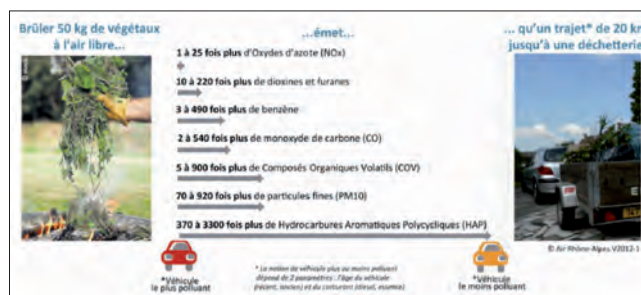
LES CHIFFRES...

Le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 18 400 km parcourus pour une voiture essence récente (16 800 km pour une voiture essence très ancienne),
- 5 900 km parcourus pour une voiture diesel récente (1 300 km pour une voiture diesel très ancienne),
- 3 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante,
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante.

L'apport des végétaux en déchetterie (trajet de 20 km supposé) est systématiquement plus favorable qu'une combustion sur place pour la qualité de l'air.

Le bilan est particulièrement favorable pour les particules, les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques et les Composés Organiques Volatils. Bien que moins favorable pour les oxydes d'azote, il reste toutefois positif.



Hypothèses et définitions :

- Distance totale parcourue en véhicule supposée pour le transport en déchetterie : 20 km
- Particules inhalables : PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm
- HAP : les 4 HAP pris en compte par le protocole d'Aarhus de la CEE-NU : benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène et indeno(1,2,3-cd)pyrène
- Nature des déchets verts considérés : mélange de feuilles et de branchages
- Type de parcours en véhicule : urbain peu dense
- Cylindrée supposée des véhicules : inférieure à 2 litres

Les 23 et 30 mars prochains, les administrés seront invités aux urnes pour les ÉLECTIONS MUNICIPALES qui, pour la première fois, seront doublées avec l'ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Notez bien : le bureau de vote est déplacé à la Salle des Fêtes.

CE QUI VA CHANGER :

Pour les prochaines élections :

Attention !

Désormais, quelle que soit la taille de la commune :

PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTO OBLIGATOIRE.

>>> Sinon impossibilité de voter.

NB : La Carte d'Electeur est une facilité pour la liste d'émargement mais n'est pas une pièce d'identité.

Pour les municipales, le mode de scrutin change dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants :

Les conseillers municipaux seront élus au SCRUTIN DE LISTE A 2 TOURS, à la PROPORTIONNELLE AVEC PRIME MAJORITAIRE.

- **Déclaration de candidatures OBLIGATOIRE avec dépôt de LISTES COMPLETES** comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir.
- **OBLIGATION DE PARITE :**
Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- **DISPARITION DU PANACHAGE :**
Le vote se fait sur une liste bloquée : tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement NUL.
- Sur le bulletin de vote pour les élections municipales figurera également la liste pour l'élection des Conseillers Communautaires (voir article ci-après) qui représenteront la Commune à la C.C.V.T (4 membres + 1 suppléant).

Exemple de liste :

Bulletin de vote des élections du 13 mars 2013	
Candidats au Conseil Municipal (19 conseillers à élire)	Candidats au Conseil Communautaire (4 sièges à pourvoir +1)
1 – Pierre	1 – Pierre
2 – Jeanne	2 – Evelyne
3 – Paul	3 – Guy
4 – Evelyne	4 – Fabienne
5 – Olivier	5 – Marc
6 – Anne	
7 – Guy	
8 – Fabienne	
9 – Antoine	
10 – Claire	
11 – Marc	
12 – Denise	
13 – Julie	
14 – Arnaud	
15 – Lucas	
16 – Marie	
17 – Jacques	
18 – Emilie	
19 – Gabriel	

A noter :

Pour la liste des Conseillers communautaires :

- le 1^{er} nom doit impérativement être dans le premier quart de la liste des candidats au Conseil Municipal
- Les autres doivent figurer dans les trois premiers cinquièmes de la liste des candidats au Conseil Municipal (dans cet exemple : les 11 premiers noms)

MODALITÉS DE RÉPARTITION DES SIÈGES ENTRE LES LISTES DE CANDIDATS

SCRUTIN DE LISTE A 2 TOURS

Au 1^{er} Tour :

La liste qui obtient LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (= Nombre de votants - nuls) se voit attribuer la moitié des sièges, arrondi à l'entier supérieur.

Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes, y compris la liste majoritaire, en fonction des suffrages obtenus pour chacune des listes.

NB : La condition pour participer à cette répartition des sièges restant est : d'avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

EXEMPLE FICTIF :

Résultat d'une élection au scrutin majoritaire de liste pour une commune de 1 860 habitants.

19 sièges au conseil municipal - 2 listes (A et B)

1 060 suffrages.

Liste A : 560 voix (52,83 %)

Liste B : 500 voix (47,17 %)

Dans notre cas : la liste A obtient 560 voix, soit la majorité absolue.

L'élection se déroule donc en un seul tour.

> La liste A obtient la moitié des sièges soit 10 sièges.

> Reste 9 sièges à répartir entre A et B selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

1- REPARTITION DES SIEGES RESTANT A LA PROPORTIONNELLE A LA PLUS FORTE MOYENNE

> Calcul du quotient électoral :

1 060 suffrages exprimés	= 117,78 arrondi
9 sièges à pourvoir	à l'entier inférieur

> Répartition des sièges en fonction du quotient :

Liste A	Liste B
560 suffrages exprimés	500 suffrages exprimés
$\frac{560}{117} = 4,78$	$\frac{500}{117} = 4,27$
soit 4 sièges	soit 4 sièges

8 sièges sur 9 pourvus

RESTE DONC 1 SIEGE A POURVOIR

2 - ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT A LA PLUS FORTE MOYENNE

Pour connaître la plus forte moyenne, on ajoute fictivement à chaque liste, un siège à ceux qui lui ont été attribués avec le quotient électoral utile.

Liste A	Liste B
560 suffrages exprimés Et 4 sièges déjà obtenus	560 suffrages exprimés Et 4 sièges déjà obtenus
$\frac{560}{4 + 1^*} = 112$	$\frac{560}{4 + 1^*} = 100$

*Siège fictif

PLUS FORTE MOYENNE OBTENUE PAR LA LISTE A :
Le siège restant lui est attribué.

3 - RESULTATS DEFINITIFS :

Liste A : 10 sièges (prime majoritaire)
+ 4 sièges (quotient électoral)
+ 1 siège (plus forte moyenne)
Total liste A : 15 sièges

Liste B : 4 sièges (quotient électoral)
Total liste B : 4 sièges

Soit 19 sièges pourvus

SI AUCUNE LISTE N'A OBTENU LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES AU 1^{ER} TOUR, UN 2ND TOUR EST ORGANISÉ.

NB : Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent participer au 2nd

Au 2nd Tour :

C'est la liste qui obtient le plus grand nombre de voix : majorité relative, qui se voit attribuer la moitié des sièges.

Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (règle identique à celle applicable au 1^{er} tour).

L'élection du Maire et des adjoints aura lieu au plus tard le dimanche suivant l'élection du Conseil Municipal.

ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 24 & 30 MARS 2014

Elus qui vont siéger à la CCVT :
Communauté de Communes de la Vallée de
Thônes

Les candidats au Conseil Communautaire figurent sur la même liste que les candidats au Conseil Municipal et sont élus en même temps : **1 bulletin → 2 listes** (exemple ci-avant).

Les candidats aux sièges de Conseillers Communautaires figurent de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au Conseil Municipal dont elle est issue.

La liste des candidats aux sièges de Conseillers Communautaires comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir : 4 pour LA CLUSAZ majoré de 1 ce qui rend possible de suppléer à une vacance de poste → donc 5.

Cette liste est constituée alternativement de candidats de chaque sexe → Parité **et** l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste des candidats au Conseil Municipal.

EXEMPLE FICTIF :

Résultat d'une élection de conseillers communautaires pour une commune de 1 860 habitants avec deux listes (A et B) en présence.

4 sièges à pourvoir à la Communauté
de Communes - 2 listes (A et B)

1 060 suffrages.

Liste A : 560 voix (52,83 %)

Liste B : 500 voix (47,17 %)

Dans notre cas : la liste A obtient 560 voix, soit la majorité absolue.

L'élection se déroule donc en un seul tour.

> Liste A obtient la moitié des sièges soit 2 sièges (la moitié des sièges à pourvoir)

> Reste 2 sièges à répartir entre A et B selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

1- REPARTITION DES SIEGES RESTANT A LA PROPORTIONNELLE A LA PLUS FORTE MOYENNE

> Calcul du quotient électoral :

1 060 suffrages exprimés	= 530
2 sièges à pourvoir	

> Répartition des sièges en fonction du quotient :

Liste A 560 suffrages exprimés	Liste B 500 suffrages exprimés
$\frac{560}{530} = 1,06$	$\frac{500}{530} = 0,94$
soit 1 siège	soit 0 siège

1 siège sur 2 pourvus

RESTE DONC 1 SIEGE A POURVOIR

2 - ATTRIBUTION DU SIEGE RESTANT A LA PLUS FORTE MOYENNE

Pour connaître la plus forte moyenne, on ajoute fictivement à chaque liste, un siège à ceux qui lui ont été attribués avec le quotient électoral utile.

Liste A 560 suffrages exprimés Et 4 sièges déjà obtenus	Liste B 500 suffrages exprimés Et 4 sièges déjà obtenus
$\frac{560}{1 + 1^*} = 280$	$\frac{500}{0 + 1^*} = 500$

*Siège fictif

**PLUS FORTE MOYENNE OBTENUE
PAR LA LISTE B :**

Le siège restant lui est attribué.

3 - RESULTATS DEFINITIFS :

Liste A : 2 sièges (prime majoritaire)
+ 1 siège (plus forte moyenne)
Total liste A : 3 sièges

Liste B : 1 siège (plus forte moyenne)
Total liste B : 1 siège

Soit 4 sièges pourvus

LES CONSCRITS

Définition : **Un conscrit** est un jeune homme (ou une jeune femme dans certains pays) appelé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire.

Le mot conscrit signifie, dans le langage courant, l'ensemble des personnes nées la même année. Exemple : "mon mari et moi sommes conscrits". De même, les personnes nées la même année étaient appelées sous les drapeaux en même temps et faisaient donc leurs classes en même temps. Ainsi une classe représente l'ensemble des personnes nées la même année. L'année des 20 ans est le moyen d'identification d'un ensemble de conscrits : ainsi la classe 2013 (parfois appelée la 13) désigne l'ensemble des conscrits fêtant leurs 20 ans en 2013 (donc nés en 1993).

Les journées des classes désignent le regroupement de toutes les classes se terminant par le même chiffre. Par exemple, la journée des classes en 3 concerne les classes 2013, 1993, 1983...

Avec la création de la conscription est apparue un peu partout en France une tradition durant laquelle les jeunes gens de chaque commune, se réunissaient et faisaient la fête, avant de partir à l'armée. Cette tradition marquait en quelque sorte l'entrée dans le monde adulte. À l'origine cette tradition était réservée aux hommes, et la professionnalisation des armées mit fin à beaucoup de fêtes de conscrits. Dans les endroits où cette tradition perdure, les filles sont en général admises.

Les fêtes de conscrits varient d'une région à l'autre, et même à quelques kilomètres de distance, les différences peuvent être flagrantes. Cependant, dans beaucoup de villages, des bals sont organisés par les conscrits et ceux-ci portent généralement un canotier, une cocarde tricolore, annoncent leur venue en "jouant" du clairon et chaque classe possède son drapeau (de plus en plus rare).

La fin du service national aurait logiquement dû marquer la fin de cette tradition, mais beaucoup y sont encore attachés. Certains la considèrent comme une beuverie, d'autres estiment que c'est une tradition très forte, surtout dans le milieu rural. Et, à l'instar du service militaire, une période riche d'anecdotes dont les acteurs se souviendront le restant de leurs jours. Cet événement joue parfois le rôle de catalyseur et permet un rapprochement ponctuel de personnes de milieux culturels ou sociaux différents.

À La Clusaz, dès l'âge de 16-17 ans, les conscrits mènent différentes actions pour récolter de l'argent. Ils organisent notamment un bal l'année de leurs 19 ans. Mais l'année la plus marquante est celle de leurs 20 ans lors de laquelle, ils organisent un second bal (le "Bal des Chenons"), défilent sur le "char des 20 ans"

lors de la Fête du Reblochon et, surtout, préparent la très attendue journée des classes qui se déroule pendant l'automne.

À l'issue de toutes ces manifestations et avec l'argent récolté, les conscrits partent en voyage.



Afin que les conscrits de l'année puissent s'exprimer et faire un compte-rendu de leurs actions, une place leur sera désormais attribuée dans le bulletin d'information.

Depuis 30 ans déjà, les jeunes 20 ans de La Clusaz organisent le bal des Chenons pour l'été.

En plus de tous les préparatifs habituels (musique, chapiteau...), nous avons, cette année, invité les fondateurs de cet événement pour partager un repas avant de les réquisitionner pour le reste de la soirée.

À l'organisation de ce bal, s'ajoute la construction d'un char pour le défilé de la Fête du Reblochon. Choix du thème, déguisement, tout est fait pour s'amuser.

C'est au milieu de l'été, après un bal endiablé que nous sommes accueillis, au petit matin, par les commerçants, avant le tant attendu défilé qui permet aux gens de découvrir pour la première fois notre char. Après un petit moment de répit, il est l'heure d'inviter nos classards pour une journée de convivialité. Il nous faut alors chercher un repas, de la musique et préparer au mieux cette journée pour ensuite pouvoir en profiter. À la fin de cette année, nous avons pu partager un moment avec tous les Cluses où le seul mot d'ordre est la bonne humeur.



PROJET D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

Les locaux actuels de la crèche des Mouflets et de la halte-garderie touristique sont de plus en plus inadaptés (problèmes de stationnement, répartition des locaux sur 4 étages et demi étages, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite non assurée...).

Depuis plusieurs années, la Commune mène une réflexion pour trouver un nouveau site permettant d'accueillir notre structure petite enfance. L'Association d'Action Culturelle et Sociale (A.A.C.S.) ayant fait part de la disponibilité d'un grand espace dans le bâtiment de l'école, c'est tout naturellement que nous nous sommes rapprochés. Après négociations, il a été décidé de créer un véritable "pôle enfance" dans ce bâtiment, qui comprendra :

- une crèche permanente pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans,
- une halte-garderie saisonnière pour les enfants de 3 mois à 4 ans,
- un nouvel accueil périscolaire pour les enfants de l'école.

À l'issue d'une consultation d'architectes, le cabinet DE JONG architectes a été retenu pour travailler sur le projet. Forte d'une grande expérience dans la construction de pôles petite enfance, l'équipe cherche à donner une vraie identité architecturale et une ambiance à l'ensemble :

En extérieur, une zone d'appel et d'accueil sera créée pour la partie communale, ouvrant sur de vastes espaces de jeux qui nous faisaient cruellement défaut jusqu'à présent.

En intérieur, des jeux de couleurs, de transparence et de matière créeront une identité basée sur la nature et les montagnes environnantes. Un traitement ludique des couloirs permettra d'allier circulations et activités de motricité pour les enfants.



L'équipe d'architecture et la Commune seront attentives au confort d'utilisation pour les enfants, les parents et le personnel des différentes structures.

L'A.A.C.S. profitera de ces travaux pour traiter l'isolation thermique des façades et donner une nouvelle peau à ce bâtiment des années 1950. Parallèlement à ce programme d'amélioration énergétique, la Commune étudie la possibilité d'utiliser la géothermie pour le chauffage de la nouvelle structure, dans un objectif de développement durable.



Ces aménagements sont prévus à partir de Pâques 2014, en privilégiant au maximum les travaux bruyants pendant les périodes de vacances scolaires. En parallèle, une nouvelle aire de stationnement entièrement dédiée à la crèche-halte-garderie sera créée.

Cet important projet permettra à la Commune d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants en vacances et les enfants de La Clusaz, de leur plus jeune âge jusqu'à leur entrée en 6^{ème}, dans un seul et même "pôle enfance".

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

La première phase des travaux d'aménagement de la place de l'église vient de s'achever. Après réhabilitation de l'ensemble des réseaux, les nouvelles terrasses sont progressivement sorties de terre, suivies de la pose des pavés et des dalles de luzerne (quelque peu perturbée par l'arrivée de la neige...). Des travaux de finition (espaces verts...) sont donc prévus dès l'arrivée du printemps.

La place bénéficie dorénavant d'une nouvelle ambiance, plus chaleureuse, avec la mise en lumière de l'église et de la mairie.

Vous pouvez donc profiter dès cet hiver de cet espace piéton qui vient donner un nouveau caractère à notre village.

● TRAVAUX

Le marché hebdomadaire a été réorganisé autour de l'église, les forains faisant face aux commerces afin de faire participer ceux-ci à notre rendez-vous du lundi matin.



Nous vous demandons néanmoins encore un peu de patience... les travaux sur la partie haute (devant l'église jusqu'à l'office de tourisme) sont programmés pour le printemps et l'automne 2014.

RETENUE D'ALTITUDE DU LACHAT

A l'étude depuis fin 2009, le projet d'extension de la retenue d'altitude du Lachat vient d'être livré. Malgré un démarrage des travaux retardé en raison de la neige persistante ce printemps, la nouvelle retenue a pu être mise en eau à la fin du mois de septembre. Elle a donc été opérationnelle pour l'avant saison hivernale, permettant un début d'enneigement de culture sur les pistes à la fin du mois de novembre.



8 juillet 2013

Ces importants travaux de terrassement et la nouvelle usine à neige vont permettre à la station de disposer d'une capacité de stockage sur ce massif de 144 000 m³ d'eau contre 63 000 auparavant. Cela permettra de sécuriser nos besoins actuels en eau, de diminuer notre exposition au manque de neige et d'anticiper les futures extensions de réseaux.



12 août 2013



21 octobre 2013

COUVERTURE DE LA PATINOIRE

C'est avec un immense plaisir que nous vous avons accueillis sous le nouveau toit de la patinoire, le 7 décembre dernier. Imaginée en 2011 par le cabinet d'architecture Pierre BRUNIER et associés, cette couverture ouvre une nouvelle page dans l'histoire de la patinoire après quelques mois de travaux. Nous vous attendons nombreux dès cet hiver pour fouler la glace, à l'abri, et profiter des nombreuses activités sous les nouveaux jeux de lumière et de sonorisation. Les traditionnelles soirées disco risquent d'être encore mémorables...

Afin de finaliser l'aménagement de cet équipement, une réflexion est en cours pour créer un nouveau bâtiment d'accueil en remplacement du chalet existant qui se fait vieillissant.



LES TRAVAUX EN QUELQUES DATES

15 mai : démontage de l'ancienne structure bâchée, après 20 ans de bons et loyaux services...



Juin-juillet : une technique spéciale de "micropieux" est employée pour servir de fondations, compte tenu de la nature du sol à proximité du torrent. 20 pieux sont implantés à 10 mètres de profondeur afin de supporter les massifs béton, porteurs de la structure

Fin juillet-août : la charpente mixte poteaux métalliques/bois commence à prendre forme, avec ses pannes de 28 mètres de longueur !



Septembre-octobre : réalisation du complexe de couverture de 1 500 m², avec étanchéité et porte neige en planches de mélèze ajourées (impossibilité technique de mettre du tavaillon compte tenu de la faible pente)



Novembre : installation des stores électriques (pare-soleil)

En parallèle : mise en place de la sonorisation et des systèmes d'éclairage de la piste.

LE TRAVAIL D'ÉLABORATION DU PLU - UN CHANTIER DE LONGUE HALEINE

Le projet communal d'élaboration d'un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) continue. Lancé début d'année 2012, le travail sur l'élaboration du PLU a déjà franchi plusieurs phases :

- Le diagnostic, qui s'est déroulé sur le début d'année 2012 et qui a permis de dégager les enjeux de notre futur Plan Local d'Urbanisme. La synthèse du diagnostic et les Enjeux en découlant, ont été présentés lors de la réunion publique du 26 juillet 2012.
- De ces enjeux, la commune a défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a été présenté le 19 juin 2013 en réunion publique à la Salle des Fêtes et validé par le Conseil Municipal lors de la séance du 2 mai 2013.

Depuis cette date, la commune travaille, lors des réunions de la commission PLU, sur la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Bientôt, cette commission va également commencer à travailler sur le futur zonage du PLU.

Les prochaines réunions publiques reprendront après les élections municipales mais la concertation avec la population ne s'arrête pas pendant toute cette phase de travail. Nous vous rappelons qu'un dossier est à votre disposition à l'accueil des Services Techniques qui contient les délibérations prises, le porter à connaissance des services de l'Etat, les comptes rendus des réunions publiques, les avis des personnes publiques associées, les éléments du diagnostic et toutes les études qui seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Avec ce dossier, un registre est mis à votre disposition afin de recueillir vos avis, idées et vision de l'urbanisation et de l'aménagement de notre commune.

Nous vous encourageons à venir consulter le dossier de concertation et surtout à remplir le registre ! Les avis et propositions qui seront recueillis serviront à compléter le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Rappel : Les demandes particulières liées à la constructibilité d'un terrain ne seront pas étudiées ni prises en compte dans le cadre de cette concertation. Elles seront recueillies et étudiées au moment de l'Enquête publique, sous le contrôle d'un Commissaire Enquêteur. Le but de la concertation est d'engager un débat démocratique sur les actions d'aménagement à mener sur le territoire de La Clusaz. Le but est de connaître le point de vue de la population pour enrichir la réflexion en cours afin d'avoir une vision partagée autour d'un projet collectif.

DECISIONS D'URBANISME DU 1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE 2013

TRAVAUX DE PISTES AMÉNAGEMENTS

DS 13/01 : Commune de La Clusaz par André VITTOZ - L'envers du Nant - La Grenèche - Le Bossonnet - La Croix Travaux de pistes pour 21.724 m² dont 17.790 m² d'af-fouillement et 6.934 m² d'exhaussement avec hauteur de 7 m maxi

• FAVORABLE le 03/10/2013

AUTORISATION DE TRAVAUX

AT 13/01 : SARL ACV par Gaston POLLET-VILLARD - Montée du Château - Hôtel au Cœur du Village Agrandissement espace soins (sur terrasse de l'Hôtel Au Cœur du Village)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 07/08/2013

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DP 13/04 : POLLET-VILLARD André et Christine - 5304 Route des Confins - Création balcon à l'étage et réfection du balcon existant à l'identique au rez

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 12/06/2013

DP 13/08 : BLAND Lawrence - 2699 Route des Confins Agrandissement balcons existants en bois (SUD + 1m et EST + 1.5m)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 04/06/2013

DP 13/12 : GRILLOT Alain - 174 Impasse des Moutons Rénovation avec extension : réalisation d'une extension de 14 m² sur un chalet existant en façade Sud avec reprise de la façade existante et du balcon. Mise en place d'une cuve de rétention ainsi que du réseau EU

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 06/05/2013

DP 13/15 : Agence ATHERAC pour copropriété Le Bison Réfection de la toiture en tôles prélaquées

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/05/2013

DP 13/22 : SARL GIS pour copropriété Le Parnasse Réfection toiture en tavaillon avec isolation, remplacement garde-corps, réfection complète des façades : crépi et bardage

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/07/2013

DP 13/26 : SA A.C.V. par Gaston POLLET-VILLARD - Hôtel Au Cœur du Village - Réalisation de 2 pièces supplémentaires destinées à l'Espace Soins du Corps, cet agrandissement est projeté sur la terrasse actuelle du niveau 1, sa composition est l'assemblage de 2 bâtiments accolés qui reprennent les proportions, couleurs et matériaux de l'entrée de l'hôtel.

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/08/2013

DP 13/31 : EURL Jet Napapijri par Eric TABERLET - 46 Route du Col des Aravis

Changement de commerce : ex PELLETIER "Aux Délices Savoyard" pour NAPAPIJRI, modification vitrine, enseigne

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 24/05/2013

DP 13/38 : BRONDEL Michel - 1486 Route du Col des Aravis- Doublage des faces extérieures pour isolation en lambris mélèze montagne brossé, remplacement des fenêtres en pin rouge et des volets à lames

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 11/07/2013

DP 13/40 : Agence ATHERAC pour copropriété Le Chalet des Pistes - Réfection des façades à l'identique

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/05/2013

DP 13/41 : Agence ATHERAC pour copropriété Résidence Aravis 1500 - Ravalement des façades des deux chalets A et B à l'identique

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/05/2013

DP 13/42 : Agence ATHERAC pour copropriété Le Pré Vincent

Ravalement des façades du chalet A à l'identique

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/05/2013

DP 13/43 : THEVENET Ernest - "Le Yéti" 311 Route du Col des Aravis - Bardage et balcons de l'immeuble. Travaux identiques à ceux déclarés et autorisés par DP 074.080.09/X0031 du 05/05/09 mais jamais réalisés.

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/05/2013

DP 13/44 : BEGG Martin - 2622 Route du Col des Aravis

Création de deux fenêtres

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 06/05/2013

DP 13/45 : VITTUPIER Marie-Claude et MIEGE Joëlle - 3-5 Chemin du Danay - Réfection garde-corps balcon : pose d'un nouveau balcon en épicéa teinte chêne clair

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 06/05/2013

DP 13/46 : THOVEX Joseph - 46 Chemin des Chevriers

Création d'un rucher pour 4 ruches avec toit en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 24/05/2013

DP 13/47 : SCI Les Florentins par VITTUPIER Marie-Claude - Réfection sur façade Sud bâtiment/atelier. Sablage des parties bois pour uniformiser les couleurs, rendu couleur clair, imitation bois ancien

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 13/05/2013

DP 13/48 : AGENCE ATHERAC pour copropriété Le Beausite - Création de deux vélux supplémentaires en toiture, symétriques, dans les appartements de Messieurs JOLY et JACOB.

• DEFAVORABLE le 14/05/2013

DP 13/49 : AGENCE ATHERAC pour copropriété Résidence des Granges Bât. C - Réfection de la toiture en tavaillons

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 15/05/2013

DP 13/50 : Sarl Les Sapins par JAKKEL David - Hôtel Les Sapins - Réfection de la toiture en tavaillons

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 15/05/2013

DP 13/52 : COLLOMB-CLERC Noël - 1066 Route de Plattuy - Réfection de la toiture en tavaillons

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/05/2013

DP 13/53 : GUIDON Marie-Thérèse - 3487 Route des Confins - Réfection d'un pan de toiture en ancelles (côté Confins)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/05/2013

DP 13/54 : INDIVISION COLAS par COLAS Jean-Pierre - Les Frasses Est - A 3323 p2 et A 3323 p1 de 2.223 m² : division en vue de construire

• OPPOSITION TACITE le 23/08/2013

DP 13/55 : PESSEY Jean-Yves - Les Riondes Dessous

Agrandissement d'une terrasse existante (murs en pierres, dalles en pierres, barrières en bois)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/05/2013

DP 13/56 : MASSON Dominique - 105 Impasse des Moutons - Réfection de la couverture en tavaillons pan côté ouest

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 24/05/2013

DP 13/57 : DONZEL-GONET Vincent et Patrick - Les Frasses Ouest - Installation capteurs solaires pour eau chaude sanitaire en amont du chalet sur parcelles A 4938-4937 (8 panneaux)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/06/2013

DP 13/58 : BARC Patrice - 2683 Route du Col des Aravis

Remplacement de la couverture de la moitié du toit (côté Col des Aravis) en ancelles

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 12/06/2013

DP 13/59 : HUDRY Pierre - 176 Chemin du Batieu
Réfection peinture du toit en tôles (RAL 7006), agrandissement partiel du balcon existant
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 12/06/2013

DP 13/60 : GALLAY André - 954 Route des Riondes
Avant-toit sur terrasse entrée couvert en tavaillons pour remédier aux infiltrations
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 12/06/2013

DP 13/61 : AGENCE ATHERAC pour la copropriété La Résidence du Centre
Entretien remise en peinture des palines de tous les balcons et des moises à l'identique de la copropriété
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 13/06/2013

DP 13/62 : DE GROUT DE BEAUFORT Olivier - La Praise
Création vélux dans combles pour aération
• SANS SUITE le 01/08/2013 (c.f. DP 13/X78)

DP 13/63 : FAZILLE Wilfrid - 37 Impasse des Merles
Création d'un vélux en toiture et d'une fenêtre sur la façade Nord
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 17/06/2013

DP 13/64 : AGNELLET Joseph - 315 Montée du Bre
Réfection pan de toiture en ancelles façade Est
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/06/2013

DP 13/65 : SEM SATELC par Pierre LESTAS - 3219 Route du Col des Aravis - Création de 2 auvents et changement des menuiseries de 2 ouvertures
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 01/07/2013

DP 13/66 : SCI Fougère par Hervé DECARRE - La Graillère - Aggrandissement chalet existant de 16,23 m² + outeau
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/09/2013

DP 13/67 : SARL La Fruitière - UGO'H CAFE par POLLET-THIOLLIER François - Aménagement abords bâtiment "Le Coin de Feu" en faisant une terrasse bois sur le côté Ouest du bâtiment situé sur la parcelle A 1983. Cet aménagement vient en limite de propriété de la parcelle A 2014 et remet de plain pied tous les accès du bâtiment en
• DEFAVORABLE le 02/07/2013

DP 13/68 : PERRILLAT-AMEDEE Anne - 54 Chemin de la Combe Rouge - Réfection toiture en tavaillons
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 03/07/2013

DP 13/69 : AVET Monique - 127 Chemin Sous Le Bois
Modification portes garages, réalisation bardage SO côté garage, réfection crépi sous sol + cheminée, sablage volets
• DEFAVORABLE le 10/07/2013

DP 13/70 : SARL PVG par POLLET-VILLARD Gaston - Le Panorama - Mise en place d'un garde corps et transformation terrasse non accessible par accessible, modification de l'escalier d'accès à la terrasse du NO, remplacement des portes de garages par des portes basculantes, élargissement d'une porte de garage au niveau
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/07/2013

DP 13/71 : SCI Petit Caribou par Jean-Marc GALABERT - 1683 Route du Crêt du Merle
Isolation du toit et réfection couverture en tavaillon
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/07/2013

DP 13/72 : SCI Brickles par LESTAGE Christiane et Renaud - 2330 Route du Crêt du Merle - Consolidation d'un parking ouvert : pose d'un enrochement (env. 6 m² au sol)
• DEFAVORABLE le 24/10/2013

DP 13/73 : GUENEBAUT Catherine - 2324 Route de Plat-tuy - Remplacement de la couverture tuiles béton par une couverture en tavaillons
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/07/2013

DP 13/74 : SCI La Montagne par DEFFEUILLE Claire - 8 Place de l'Eglise - Création de deux vélux de 134 X 98, remplacement à l'identique de 2 fenêtres de 110 X 100, agrandissement d'une fenêtre de la lucarne, menuiseries pin 68 mm avec vitrage 4/16/4 + argan
• DEFAVORABLE le 15/07/2013

DP 13/75 : SATELC par Pierre LESTAS - Arrivée du Crêt du Merle - Modification locaux existants salle hors sacs du bâtiment des remontées mécaniques de la Satelc : salle hors sacs du Crêt du Merle en logement de saisonnier sans création de surface, et modification façades : ouvertures
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/07/2013

DP 13/76 : SCI Brickles par LESTAGE Christiane et Renaud - 2330 Route du Crêt du Merle - Pose d'un abri de jardin
• DEFAVORABLE le 19/07/2013

DP 13/77 : MUNCH René - 261 Chemin du Batieu - Le Grand Duc - Isolation et réfection de la toiture en tôle par du tavaillon
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 31/07/2013

DP 13/78 : DE GROUT DE BEAUFORT Olivier - 2971 Route du Col des Aravis
Création d'une fenêtre en façade ouest : 60X90
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 01/08/2013

DP 13/79 : MASSON Raymond - 109 Chemin des Hauts des Riffroids

B 4774 (ex 4428) division en vue de construire

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 03/09/2013

DP 13/80 : PERILLAT-AMEDEE Denis - 3056 Route du Col des Aravis

Rénovation balcon : enlever les tavaillons qui recouvraient les pâlines du balcon et sabler celles-ci

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/08/2013

DP 13/81 : Sarl JOMAPA par Marie-Claude VITTUPIER - Le Fernuy - Déplacement grenier de la parcelle A 3859 à parcelle A 1631

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/08/2013

DP 13/82 : SATELC par Pierre LESTAS - 139 Place du Pré de Foire - Rénovation toiture en tavaillons de la gare de départ du Télécabine de la Patinoire

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/08/2013

DP 13/84 : HUSSON Christian - l'Elan - 244 Route de la Piscine - Extension d'un logement existant dans combles du bâtiment avec création de 3 ouvertures : façades nord et ouest (100 x 120) et façade sud (100 x 40)

• DEFAVORABLE le 08/08/2013

DP 13/85 : MASSON Christian - Beauregard

Réhaussement de la cabane de départ du télési "Les Aiglons" sur le plateau de Beauregard

• DEFAVORABLE le 13/08/2013

DP 13/86 : FITZPATRICK Donald - la Fracette

Rénovation de la toiture : isolation et couverture en tavaillons, modification de 2 fenêtres en portes-fenêtres (façades ouest & est), ajout de 2 fenêtres de toit type velux (55x78)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 14/08/2013

DP 13/87 : VITTOZ GEORGES - La Michaille - 649 Route du Col de la Croix Fry

Peinture sur toiture existante tôle RAL 7006

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 14/08/2013

DP 13/88 : COLLOMB-GROS Bernard - 185 Chemin des Alpagnes - Réfection toiture tavaillons suite à grêle

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 14/08/2013

DP 13/89 : AGNELLET Yves - 1846 Route de Plattuy

Réfection toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 20/08/2013

DP 13/90 : SALVESEN Jeremy - 588 Route du Crêt du Merle - Rénovation toiture en tavaillon

SANS SUITE le 31/07/2013 (c.f. travaux déjà accordés par DP 13/37)

DP 13/91 : COLLOMB-CLERC Romain - Chemin des Greniers - Déplacement d'un grenier sur la même parcelle (A 4071)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 20/08/2013

DP 13/92 : FONCIA GBI pour copropriété SUN VALLEY Appart. n° 5 PALLIERE : création balcon avec garde-corps

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 20/08/2013

DP 13/93 : GEHIN Christophe - 503 Route du Col de la Croix Fry - Création d'une mezzanine en bois et 2 fenêtres de toit

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 26/09/2013

DP 13/94 : SCI QUATRO par PERRIN Jean-Pierre - Chalet La Source - 1880 Route de l'Etale - Remplacement de la toiture du mazot en tôle par du tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 22/08/2013

DP 13/95 : SARL GIS par Yohann BURGNIARD pour copropriété Bois de Cerf - Bois Doré - Réfection peinture des parties boisées des deux bâtiments

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/10/2013

DP 13/96 : GERGONNE Michel - 331 Route de la Grailère - Pose d'un abri de jardin en vieux bois de 6 m²

FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/10/2013

DP 13/97 : SAS TMP par Patrick THEVENET - l'Adroit Division en vue de construire

• SURSIS A STATUER le 26/08/2013

DP 13/98 : SCI Chrissoni par MEDLEY Philippe - La Taillat - Habillage pierre et bois chalet

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 27/08/2013

DP 13/99 : AVET Monique - 127 Chemin sous le Bois Regroupement de 2 portes de garage en une grande porte de 5 m, agrandissement de 30 cm en profondeur du garage sous l'avant-toit, porte en bois sectionnelle, réalisation du bardage red cedar identique à l'existant façade Sud Ouest côté garage au-dessus

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 28/10/2013

DP 13/00 : SUIZE François - 575 Route de la Sence Réfection toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 04/09/2013

DP 13/101 : SATELC par Pierre LESTAS - Caisse Remontées Mécaniques du Champ Giguët

Installation de deux bornes automatiques à la caisse des remontées mécaniques avec pare-soleil pour lisibilité

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 05/09/2013

DP 13/102 : REKIK Caroline - 551 Route du Var d'en Haut
Modifications ouvertures en façades, réfection des enduits du soubassement et bardages en vieux bois à l'étage, réfection toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 11/10/2013

DP 13/103 : DONZEL-GONET Vincent - partie basse du Parking des Chenons - Travaux d'exhaussements (270 m³)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 05/09/2013

DP 13/104 : AMELINE Marie-Laure - 39 Route de la Chapelle - Abri bois de stockage pour chaudière - bûcher de 20 m²

• ACCORD TACITE le 05/09/2013

DP 13/106 : DUBOIS Gilbert - Les Etages - 689 Route du Col de la Croix Fry

Ouverture d'une fenêtre dans mur aveugle

• DEFAVORABLE le 17/10/2013

DP 13/107 : SCI SOL Y LUNA par DUPREZ Christian - 657 Route des Fiaux - Réfection toiture 2 pans en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 12/09/2013

DP 13/108 : Commune de La Clusaz par son maire André VITTOZ - Création sanitaire public sur le parking de l'Arpettas aux Confins, local réalisé en bois, soubassement pierres et toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/09/2013

DP 13/109 : MASSON Christian - Beauregard
Réhausse toit de la cabane de départ du TK des Aiglons d'1,20 m au dessus des sablières existantes, la pente de toit passe de 20 % à 40 % avec ossature bois. Finition bardage vertical jusqu'au sablières existantes, toit en tavaillon.

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/09/2013

DP 13/110 : FAVIER Daniel - 503 Route du Col de la Croix Fry - Création d'une mezzanine en bois et d'une fenêtre de toit

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/10/2013

DP 13/111 : AGNELLET René - 380 Chemin du Cortibot
Réfection toiture en tavaillon suite sinistre grêle

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/09/2013

DP 13/112 : AUBIN DE BLANPRE Bruno - 538 Route du Crêt du Merle - Réfection toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 19/09/2013

DP 13/113 : COLLOMB-CLERC Ludovic - 4584 Rte des Confins - Réfection du toit en tôles par du tavaillon + ajout de pannes volantes + agrandissement des débords de toiture

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 19/09/2013

DP 13/114 : BETEMPS Marie-Thérèse - 1773 Route des Confins - Réfection d'un pan de toiture côté Confins en ancelles bois

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 19/09/2013

DP 13/115 : DUCROUX Olivier - Chalet Vent Coulis - 104 Impasse des Merles - Création d'un balcon façade Sud et réfection de la toiture en tavaillon

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 24/09/2013

DP 13/116 : SCI Les fleurides par GIORDANO Janine - 697 Route de la Sence

Réfection toit en tavaillon avec isolation et remplacement fenêtre toit existante

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 24/09/2013

DP 13/117 : GARCIN Martine et Jacques - Margueron
Remplacement d'un mazot ancien par un autre couvert en tavaillon et au même emplacement (3,15 X 2,90)

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/10/2013

DP 13/118 : BALADDA René - La Praise- 121 Impasse des Chamois - Division en vue de construire B 4636 p1

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 02/10/2013

DP 13/120 : LEVY BRUHL Anne - 68 Impasse du Champ Giguet - Réfection de la peinture de la couverture existante (en tôle) par RAL 7006

• FAVORABLE le 03/10/2013

DP 13/121 : SCI Brickles par LESTAGE Christiane et Renaud - 2330 Route du Crêt du Merle
Abri de jardin de 5,04 m²

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 08/10/2013

DP 13/122 : CRENN Yves - 62 Impasse chez La Minthe
Réfection toiture en tavaillon et pose d'un bac de rétention pour eaux pluviales

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 10/10/2013

DP 13/124 : ALLPORT Simon - 2475 Route de l'Etale
Abri attaché au chalet pour la protection d'un jacuzzi extérieur

• DEFAVORABLE le 14/10/2013

DP 13/125 : BONDET Pierre et Christelle - Chalet Mélodie - Les Fiaux - Création d'un vélux en toiture façade Est de 114 X 118

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 15/10/2013

DP 13/126 : AGNELLET Marc - 2081 Route de Plattuy
Réfection toiture tavaillons 2 pans du grenier

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/10/2013

DP 13/127 : COLAS Jean-Pierre pour l'indivision COLAS
- Les Frasses - Création d'un lot à construire de 1073 m²
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 17/10/2013

DP 13/128 : NPA Parfum Cacao par AGNELLET Patrick
- 179 Place de l'Eglise - Rénovation de la devanture commerciale en façade (suite à changement de commerce - Aux Caprices-)
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/10/2013

DP 13/129 : BIBOLLET Thierry - 355 Route de la Graillière
Modifications fenêtres "Tête Pelouse" portes-fenêtres et fenêtres (4 ouvertures) seront refaites en bois clair
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/10/2013

DP 13/130 : TERRIER Jean-Luc - 709 Route des Confins
Remplacement de 4 portes-fenêtres par 3 fenêtres et une baie coulissante sans modification des largeurs, remplacement menuiseries extérieures du rez-de-chaussée
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/10/2013

DP 13/131 : POLLET Madeleine - 657 Route des Riondes
Réfection toit garage en tôle prélaquée identique au toit principal (pente < 28 %)
• DEFAVORABLE le 23/10/2013

DP 13/132 : SARL 2B Réalisations par BECCHERLE Bernard - Sur Le Crêt - Division des parcelles A 4784-4815 pour créer deux lots. La construction de 4 chalets est projetée sur le lot n°1
• DEFAVORABLE le 24/10/2013

DP 13/134 : PESSEY Jean-Yves - 1351 Route des Riondes - Réfection des barrières et balcons pour mise aux normes, tout bois avec barreaux et jupe (teinte bois clair : pin douglas idem que bardage)
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 23/10/2013

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 10/21 : PERRILLAT-AMEDEE Anne - Les Converses
Rénovation d'un ancien chalet, réaménagement et modification de l'appartement existant en rez-de-sol (appartement T 5 en location saisonnière), création d'un logement dans les combles (appartement T4 en résidence principale occupé par le propriétaire).
• ABROGE le 03/07/2013

PC 11/05 : SUIZE Christophe - Route de la Sence
Chalet résidence principale de deux logements
• ABROGE le 06/06/2013

PC 11/14 : SCI Leflo par HUMBERT Philippe - La Chavonnette Est - Construction d'un chalet d'habitation d'un logement
• ABROGE le 01/07/2013

PC 11/19 : POLLET-THIOLLIER Simon Fernand - 2854 Route du Col des Aravis - Construction d'un chalet d'habitation d'un logement
• ABROGE le 02/09/2013

PC 11/30-m01 : GALLAY Etienne - 67 Chemin du Crêt Braffaz - Suppression pan de toiture sur stockage bois, côté Est remplacé par dalle béton enterrée
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 30/07/2013

PC 12/03-m01 : SCI Ayoun II par Cts BOOST Ernest - 83 Chemin du Mont Charvet
Changement implantation chalet
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 23/09/2013

PC 12/08-m01 : RAVINET Gilles - 89 Hameau de la Cluiseraz - Création cave extérieure au bâtiment (sous plafond : 1,78 m)
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 11/10/2013

PC 12/19 : Sarl PVG par Gaston POLLET-VILLARD - La Perrière : Le Panorama - Création de chambres pour le personnel saisonnier en extension du bâtiment existant
• ABROGE le 17/07/2013

PC 12/25-m02 : SCCV Chalet La Ruade par POILLEAUX Daniel - 69 Impasse de la Ruade - Transfert de pétitionnaire (provenant de Sarl CRISTAL DEVELOPMENT)
• FAVORABLE le 12/06/2013

PC 12/30-t01 : SARL O.P.V. Constructions par Olivier POLLET-VILLARD - 116 Impasse des Sorbiers : Chalet Eden (provenant de SCI MYOSOTIS par Gaston POLLET-VILLARD)
• FAVORABLE le 05/09/2013

PC 12/31-m01 : SUIZE Christophe - Route de la Sence
Changement implantation, réduction surface garage, modification façades Sud et Nord
• FAVORABLE AVEC RESERVE le 23/07/2013

PC 12/33 : EURL Le Grand Montagnard par JAKKEL Raphaël - La Perrière - Les Houches Sud - Agrandissement Hôtel La Montagne, accès parking souterrain, salle de séminaire, salle fitness, réception et piscine couverte, 1 chambre adaptée aux PMR, 5 chambres, 8 chambres en "suite"
• DEFAVORABLE le 16/09/2013

PC 12/34 : LARMANDIER Pierre - Route du Col des Aravis - Restauration d'une ancienne ferme d'alpage. Le bâtiment sera entièrement conservé dans ses volumes, surfaces et son aspect. Seule la façade Sud aura l'adjonction d'un balcon et d'ouvertures supplémentaires.

• DEFAVORABLE le 07/05/2013

PC 13/01 : CUTTAZ Jean-Michel - 47 Chemin des Hauts des Riffroids - Réhabilitation ferme : un logement existant et création d'un appartement dans grange et création deux garages enterrés

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 25/06/2013

PC 13/02 : SARL Les Chalets de la Serraz par Bernard GALLAY - 3862 Route du Col des Aravis - Aménagement d'un mazot en sauna accessible aux personnes à mobilité réduite et mise en conformité de l'hôtel existant

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 07/10/2013

PC 13/03 : ARDUINI Marco et ARDUINI Isoline - Chemin des Riffroids

Résidence secondaire d'un logement

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 11/07/2013

PC 13/04 : POLLET-VILLARD Olivier - 33 Passage des Deux Torrents - Réhabilitation d'un chalet en bois à proximité "Au Coeur du Village", destiné à la location meublée. Création d'un garage accolé au chalet avec son local technique en sous-sol. Chalet en vieux bois, menuiseries bois et couverture toiture en tavaillon

• DEFAVORABLE le 17/06/2013

PC 13/05 : GOY Philippe - 114 Route du Tendieu Réhabilitation bâtiment existant : regroupement deux logements en un duplex, modification et création d'ouvertures, modification balcons, habillage façades en bardage bois

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 18/07/2013

PC 13/06 : SATELC par Pierre LESTAS - 939-965 Route du Col des Aravis "La Ruade" - Agrandissement : bâtiment deux niveaux : rez : atelier de réparation du matériel de neige artificielle, étage : local de commande de la neige de culture et locaux sanitaires du personnel

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 03/09/2013

PC 13/09 : SAS Constructions immobilières DURET - La Grallire - Chalet Pralyre de six logements

• DEFAVORABLE le 19/07/2013

PC 13/10 : SAS Constructions Immobilières DURET - La Grallire - Chalet Carline de six logements + un chalet individuel

• DEFAVORABLE le 19/07/2013

PC 13/11 : JOASSART Frédéric - 45 Impasse des Botions Rénovation chalet existant comportant trois niveaux, création d'une aire de stationnement pour deux véhicules et rénovation du garage existant avec sécurisation des abords

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 16/08/2013

PC 13/12 : Sci l'Alpage par GERGONNE Michel - Beau-regard - Rénovation toiture en tavaillon, modification d'ouvertures, installation d'assainissement non collectif

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 31/07/2013

PC 13/14 : MEROTTO Fabien - La Morraz

"l'Ambroise" deux chalets collectifs avec 12 logements

• DEFAVORABLE le 05/08/2013

PC 13/15 : THEVENET Laurent - Tendieu

Réhabilitation et aménagement d'une ferme typique : un logement

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 21/08/2013

PC 13/17 : COSTES Stéphane et Clélia - Chemin de l'Alpe Fleurie - Chalet de 130 m² de 2 niveaux

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 26/08/2013

PC 13/18 : GRAILLOT Alain - 174 Impasse des Moutons Réalisation de deux garages enterrés, auvent pour la protection des ouvertures, remplacement d'une fenêtre par une baie coulissante

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 01/08/2013

PC 13/20 : SCI Flower Noel par BODENHEIMER Dominique - 6 Impasse des Chamois - Rénovation d'une ancienne ferme, création de surface habitable dans l'étable et la grange, rénovation des façades et structure en bois, surélévation légère de la toiture pour isolation sans changement de structure

• FAVORABLE AVEC RESERVE le 20/09/2013

VOS DEMARCHES

JE DOIS RAVALER LA FACADE DE MON BATIMENT, A QUOI FAUT-IL PENSER ?

Qu'est ce que le ravalement de façades ?

On entend par ravalement de façades "toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté".

Il faut entendre par façade d'immeuble la partie bâtie maçonnée ainsi que tout élément constitutif tels que les dispositifs de fermeture (menuiseries extérieures, châssis, volets, persiennes, rideaux métalliques, ferronneries, etc.), les modénatures (corniches, statues, frises décoratives, etc.) et les ouvrages divers de protection (garde-corps, barres d'appui, zingueries, etc.).

Les travaux concernent les façades donnant sur rue comme sur cour, les murs aveugles ou encore les pignons.

Le ravalement comprend ainsi :

- le nettoyage, le rejointoiement, le changement de pierres dégradées et la réfection d'enduits,
- le nettoyage des modénatures, ainsi que des ouvrages en relief (balcons, corniches, bandeaux, etc.),
- la réfection, le remplacement, le nettoyage ou encore la remise en peinture des éléments de fermeture,
- la réfection de la serrurerie et de la ferronnerie,
- la réfection des éléments usagés assurant l'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées ou la protection des saillies contre l'eau de ruissellement (zinc, cuivre, plomb) et la dépose des éléments parasites,
- la dépose et la mise en conformité des éléments situés en façade tels que les réseaux de télécommunication, d'électricité et de gaz,
- la réfection des devantures commerciales,
- la réfection des héberges,
- la réfection ou le remplacement des portes de soupiraux ou des grilles de ventilation usagées.

Dois-je le déclarer en Mairie de La Clusaz ?

Que dit la réglementation ?

Le code de l'urbanisme, dans son article R 421-17, stipule que les travaux de ravalement doivent être précédés d'une déclaration préalable ;

Le formulaire de déclaration préalable peut être retiré en Mairie, ou téléchargé sur le site

<http://www.service-public.fr/formulaires/>



Cas particulier des copropriétés

Le règlement de copropriété fixe la quote-part afférente à chaque lot en fonction de chaque catégorie de charges. Le ravalement, la réfection de toiture et la réfection des cages d'escaliers font partie des charges générales relatives à la conservation et l'administration des parties communes. Elles sont réparties selon les tantièmes de copropriété afférents à chaque lot.

Avant de lancer le chantier

Les propriétaires, copropriétaires ou syndic consultent des entreprises, spécialisées dans la réalisation de ce type de travaux, afin d'obtenir des devis.

Toutefois, il est fortement recommandé de missionner un homme de l'art qui établira un diagnostic et un cahier des charges préalables à l'établissement des devis.

Pour les copropriétés, le choix de l'entreprise se fait au travers d'un vote en assemblée générale.

La déclaration préalable doit être déposée par le propriétaire ou le syndic de copropriété et suffisamment tôt pour laisser le temps de l'instruction du dossier qui est de 1 mois minimum (attention, si le dossier n'est pas complet, il peut vous être demandé des pièces complémentaires, ce qui rallonge le délai d'instruction).

Le dossier d'urbanisme doit comprendre un plan de situation de l'immeuble, une ou plusieurs photographies du bâtiment et le descriptif précis des travaux envisagés (matériaux, coloris, etc) ;

De plus, avant l'installation de tout type de moyen d'exécution (échafaudage, sapine, benne, palissade, poulie de service, échelle, corde à nœuds...) sur l'espace public, il est impératif de demander une autorisation de stationnement auprès des services techniques de la Mairie de La Clusaz ;

Après le chantier

Après le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), le Service Urbanisme de la Mairie de La Clusaz ira constater la réalisation des travaux.

ESPACE AQUATIQUE DES A...RAVIS...

Pour encore plus de plaisir !



La période avant ouverture de la saison d'hiver est toujours propice aux réflexions. C'est l'occasion de penser aux services rendus, aux améliorations à apporter, à l'entretien indispensable des locaux pour assurer le confort des clients.

"Nous avons entamé une réflexion autour du nom et de l'image de l'Espace Aquatique des Aravis ce qui permettra ensuite de mieux communiquer sur notre équipement en déclinant une charte graphique cohérente pour tous nos supports de communications et nos supports d'affichage" explique Emmanuel RAPP. Ce travail sera mené pendant la saison hivernale dans l'optique d'une mise en œuvre pour la saison estivale 2014.

Au titre de l'entretien, ce sont les joints de carrelage qui ont fait l'objet d'une attention particulière avec leur réfection complète aux endroits les plus fragiles : fond de bassin, goulotte de débordement, autour des arrivées d'eau et de re-circulation, sans oublier les plages pour le confort des pieds de nos clients.

Mais les améliorations ne s'arrêtent pas là et nous vous en détaillons ci-après les faits marquants :

Des horaires pour tous !

Il est compliqué, voir illusoire de vouloir satisfaire tous les profils de clients qui fréquentent l'Espace Aquatique. Cependant, la volonté est là avec l'organisation des horaires selon trois périodes :

- (1) Période avant-saison : des ouvertures et fermetures clairement orientées sur les horaires de la clientèle du village et alentours.
- (2) Période vacances scolaires : ouverture en continu permettant d'accueillir les vacanciers, qu'ils skient ou non.



- (3) Période hors vacances scolaires : retours des horaires ciblant les "clients locaux" mais avec quelques journées continues.

C'est un exercice difficile et qui nécessite de savoir "jongler" avec les plannings car il impose une grande flexibilité dans les horaires de travail de toute l'équipe de l'Espace Aquatique.

Bien suer pour bien évacuer !

Avec le remplacement des deux anciennes cabines Sauna, l'Espace Bien-être se structure un peu plus au fil des saisons pour offrir toujours de meilleures prestations. Ces nouvelles cabines sentent bon le bois résineux et elle n'attendent plus que vous pour tourner à pleine vapeur.



Renforcement des activités de 7 à 77 ans !

Reconduction de l'offre Aquapass Détente : "Cette offre Aquapass Détente est un abonnement qui permet : (1) l'accès illimité à notre Espace Bassins, (2) la possibilité de participer à tous les cours d'Aquafitness de la semaine (Aquabyke et Aquagym) et moyennant le paiement de 1€ symbolique, il donne accès à (3) l'Espace Détente, c'est à dire au sauna et hammam" précise Emmanuel.

L'objectif de l'équipe de l'Espace Aquatique cet hiver sera de consolider l'activité Aquabike qui a connu un vrai succès cet été : deux cours supplémentaires ont ainsi été ajoutés pendant quatre semaines, portant l'offre hebdomadaire à cinq cours au lieu de trois.

VIE COMMUNALE

Quant à l'Aquagym, l'objectif est d'améliorer la qualité du contenu en proposant, par exemple, une offre plus douce, moins tonique, type Aqua Senior et une autre plus rythmée, type Aquadynamic.

Apprentissage et perfectionnement de la natation pour les kids et les teens : en hiver la demande est moins importante qu'en été pour des raisons évidentes liées à la météo. Néanmoins l'Espace Aquatique a la volonté de mettre en place un cours de perfectionnement pour enfant, à raison d'une séance par semaine. *"...la difficulté sera de trouver le bon créneau horaire tenant compte à la fois du planning scolaire de l'enfant et de la présence du public ; car nous ne pouvons pas proposer, par exemple, une offre dans le bassin d'apprentissage excepté en matinée, et surtout de l'offre prioritaire du ski en hiver..."*, explique Emmanuel. Le créneau retenu est celui du mercredi de 18h00 à 19h00, soit une heure de natation *"...mais des ajustements pourront être effectués en fonction de la demande..."* précise t-il.



Pour les plus petits, l'activité Bébés Nageurs est reconduite le mercredi à 10h15 à la place du samedi de l'hiver dernier qui n'avait pas rencontré le succès escompté.

Toute l'équipe vous attend pour vous permettre de profiter au mieux de cet Espace Aquatique unique au sein des Aravis !



Nous apprenons avec beaucoup de fierté que notre ami Vincent Vittoz vient d'être promu, par le Président de la République, au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Cette reconnaissance de la Nation à l'égard de celui qui fut de longues années durant le chef de file du ski de fond Français est amplement méritée, mettant en valeur les grandes qualités sportives et humaines que Vincent a su dispenser tout au long de sa grande carrière sportive. Nous adressons à Vincent nos plus chaleureuses félicitations et nous lui disons encore une fois merci pour avoir porté si fièrement les couleurs de La Clusaz dans le monde entier.



Photo : SDIS 74 - Rémy Geroudet

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir et de fierté que le chef de corps de la compagnie des pompiers volontaires de La Clusaz, l'Adjudant-Chef, Philippe Agnellet vient d'être promu au grade de Lieutenant. Cette promotion est la juste reconnaissance de tout le travail, le sens du devoir, du service que le Lieutenant Philippe Agnellet a su démontrer depuis son engagement au sein des pompiers volontaires de notre commune. Nous félicitons chaleureusement Philippe et lui souhaitons toute la réussite qu'il mérite en prenant ces nouvelles responsabilités.

VIE COMMUNALE

FLEURISSEMENT

Après un avertissement pour suppression d'une fleur il y a trois ans, la Commune s'est inscrite au concours départemental "Paysage, fleurissement et cadre de vie" et était candidate cette année pour être présélectionnée au concours régional "Villes et villages fleuris" en 2014.

Le classement définitif de l'année 2013 nous sera transmis lors de la remise des prix qui s'est tenue lors de la Journée Départementale du Paysage à Cran-Gévrier le 28 novembre 2013.

Le jury a confirmé le maintien de la troisième fleur, voire l'éventuelle obtention d'une quatrième fleur dès l'achèvement des travaux d'aménagement du centre du village, place de l'église.

Voici le compte rendu de la visite du 30 juillet 2013 du jury départemental pour le concours "Paysage, fleurissement et cadre de vie 2013" :

Beau fleurissement qui rend la station accueillante pour ses habitants comme pour ses visiteurs.

Patrimoine paysager et végétal

Commune qui jouit d'un cadre magnifique et dont le fleurissement d'annuelles souligne les bâtiments publics. La vivace et l'arbusif ont une part importante sur la commune. Le rideau de graminées et les plantes de rocaïlle (edelweiss) apportent leur touche d'originalité dans les massifs. La qualité des plantes et l'entretien effectués par quatre personnes en saison estivale sont à noter.

Création d'un parc de dahlia : doute sur le maintien des fleurs à cette altitude.

Développement durable et cadre de vie

Réalisation d'une retenue d'eau collinaire : bel aménagement qui ne dénature pas le site et permet un stockage de 41 000 m³ d'eau.

Sauvegarde du patrimoine : des vieux bâtiments sont réunis dans un lieu retiré (pour l'instant) de la commune donnant l'effet d'une réserve ou d'un futur parc d'animation.

Les luminaires ont été changés pour passer en éclairage à économie d'énergie.

Animation et valorisation touristique

Réalisation d'un jardin associatif "La laitue et la limace" mettant à disposition des parcelles à 14 familles logées en appartement.

Le parc hôtelier et les commerces apportent pleinement leur contribution au fleurissement de la commune et à la valorisation du site touristique de la station.

Avis

La candidature à la quatrième fleur pourrait être envisagée à l'achèvement des travaux d'aménagement de la place de la Mairie.

Nous remercions toutes les personnes qui, grâce à leur fleurissement, contribuent à l'embellissement de notre village, ainsi que Norbert Rego et son équipe qui exprime un talent, une passion. Nous saluons également l'esprit créatif de Jeff Rego.



VIE COMMUNALE

La remise des prix du concours intercommunal de fleurissement 2013 a eu lieu le vendredi 8 novembre 2013 au Grand Bornand.

Voici le palmarès concernant notre commune :

Catégorie "Maison avec jardin visible de la rue"

- Pollet-Villard Marie-Claude (2 fleurs)
- Pollet Madeleine (2 fleurs)

Catégorie "Chalet avec jardin visible de la rue"

- Mermillod Edouard (2 fleurs)

Catégorie "Maison sans jardin visible de la rue"

- Jakkel Brigitte (3 fleurs)
- Collomb-Patton Eric (3 fleurs)
- Clavel Charles (2 fleurs)
- Goy Roger (1 fleur)
- Bétemps Marcel (1 fleur)

Catégorie "Chalet sans jardin visible de la rue"

- Agnellet Raymond (2 fleurs)
- Perillat Ginette (1 fleur)
- Nieto Eugène (1 fleur)
- Cavagnoud Raymond (1 fleur)
- Perillat Didier (1 fleur)

Catégorie "Immeuble collectif"

- Goy Francis (1 fleur)

Catégorie "Balcons ou terrasses dans immeuble collectif"

- Collomb-Patton Georges (2 fleurs)

Catégorie "Hôtel"

- Hotel Floralp (2 fleurs)
- Hotel La Montagne (2 fleurs)
- Alp'Hôtel (1 fleur)

Catégorie "Hôtel bis - Collectivités"

- Thovex Brigitte - Gîte du Var (1 fleur)

Catégorie "Bar - Restaurant"

- Restaurant Chez Arthur (1 fleur)

Catégorie "Autres commerces"

- SATELC (guichet Beauregard) (2 fleurs)
- Garage du Rocher (1 fleur)
- U Express (1 fleur)

Catégorie "Ferme en activité"

- Agnellet Didier (2 fleurs)

Catégorie "Ancienne ferme"

- Pessey Gérard et Samuel (3 fleurs)
- Pessey Marius et Thérèse (2 fleurs)
- Bétemps Gérard (2 fleurs)
- Cavagnoud Clarisse (2 fleurs)
- Perillat Bernard (2 fleurs)
- Maistre Suzanne (1 fleur)

Catégorie "Jardin potager"

- Les jardins La Laitue et la limace (2 fleurs)
- Thovex Marcel (1 fleur)
- Vittoz Ghislaine (1 fleur)

Flors concours 2012

- Pollet-Villard Michel
- Vittoz Ghislaine
- Azureva
- Agnellet Bruno
- Bétemps Frédéric

Flors concours 2011

- Thevenet Pascal
- Mermillod Eric
- Thevenet Bernard
- Hôtel Les Sapins

NECROLOGIE

Plusieurs Cluses qui ont œuvré pour l'intérêt de notre commune nous ont quitté en 2013 : Constant Agnellet, scieur, René Guidon, ancien prisonnier de la guerre 39-45, Roger Pollet des Confins, André Pollet-Villard, coiffeur et correspondant local du Dauphiné Libéré, Christian et André Bétemps, entrepreneurs et exploitants de notre patinoire pendant de nombreuses années, Paul Thouret, ancien garde forestier, Claude (dit Claudie) Perillat, célèbre entrepreneur, Alain Agnellet, commerçant, sans oublier, Paul Masson, Marguerite Goy, Lucienne Gallay, Louise Gallay, Georges Masson, Alexia Hudry-Clergeon, Emma Perillat-Merceroz et le jeune Kilian Goy disparu prématurément.

Le Club des Sports et la Commune ont une pensée émue pour Christian qui a tant donné pour l'évènementiel, notamment pour les coupes du monde de ski de fond qui, sans lui, seront plus ardues à organiser.

SATELC

La SATELC "a le sourire" !

Après une saison d'hiver 2012-2013 dont on peut dire et répéter qu'elle a été exceptionnelle, la SATELC a une nouvelle fois bénéficié de conditions optimales, tout au long de l'été, qui lui ont permis de faire un chiffre d'affaires de 668 542 € en hausse de 8,78% par rapport à 2012 et de plus de 40% par rapport aux étés 2006, 2007 et 2008.

A noter également une hausse des ventes de forfaits VTT dont le volume s'établit à 59 840 €.

Enfin, le succès des cartes Détente Plus est indéniable puisqu'il a permis à la SATELC d'enregistrer une recette non négligeable de 95 555 € qui correspond à près de 15% du chiffre d'affaires total.



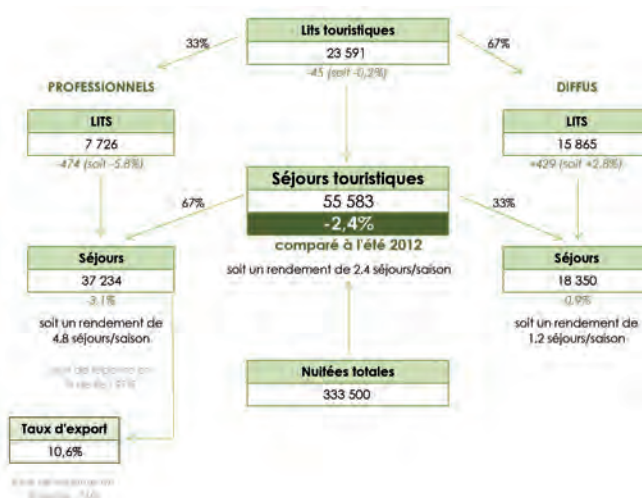
La nouvelle retenue d'altitude vue du ciel.

BILAN FRÉQUENTATION ÉTÉ 2013

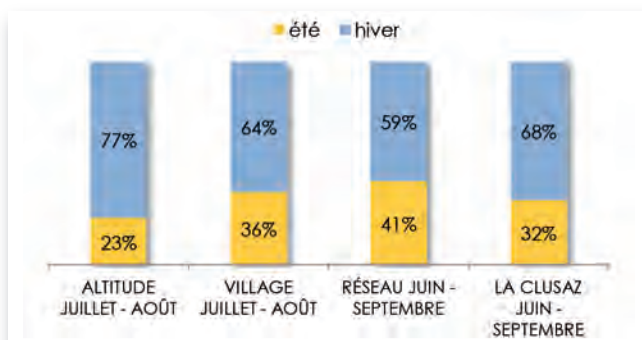
Après une grosse progression de fréquentation l'été 2012 (7,7%), La Clusaz subit une baisse relative de sa fréquentation de -2,4% cet été 2013. Cette baisse est inférieure aux autres stations qui subissent un recul beaucoup plus marqué. Différents phénomènes viennent expliquer cette situation : la diminution des lits marchands sur la station, la réduction de l'offre événementielle (pas de Jump'in ni de Ballades au Clair de Lune cet été) malgré le développement du Roc des Alpes-La Clusaz.

La Clusaz est une des stations qui a réussi à développer son activité l'été et à effectuer une reprise depuis 2007. Elle fait partie de celles qui s'en sortent le mieux mais n'a pourtant pas encore retrouvé son niveau d'activités de 2003.

La Clusaz résiste bien malgré certains déséquilibres économiques, une des solutions étant de développer le marché avant et après la saison d'été.



POIDS DE LA SAISON D'ÉTÉ 2012

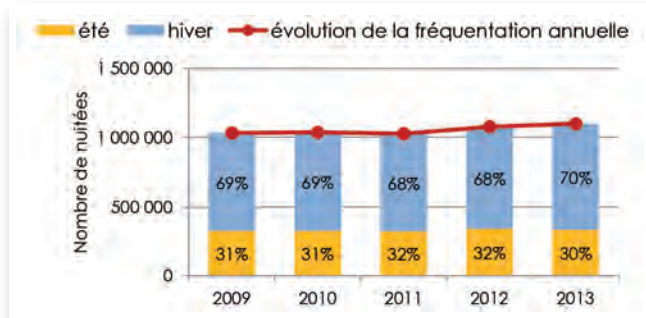


Pour LA CLUSAZ, en 2012, la fréquentation touristique est répartie à :

- 68% pour la saison d'hiver
- 32% pour la saison d'été (juin - septembre)

Le poids de la saison d'été est inférieur à celui des stations du réseau JUIN - SEPTEMBRE pour lesquelles l'été représente 41% des nuitées.

POIDS DE L'ÉTÉ DEPUIS 2009



Entre 2009 et 2013, la fréquentation annuelle a connu une hausse de +6,5% due à la hausse de la saison d'hiver (+8,3%) et à la hausse de la saison d'été (+2,6%).

Le volume de nuitées touristiques s'élève à 1 098 900 pour 2013, dont 30% pour l'été (juin - septembre).

A moyen terme, le poids de la saison d'été est en progression. Le volume de nuitées sur la saison d'été 2013 est toutefois en repli par rapport à l'été 2012.

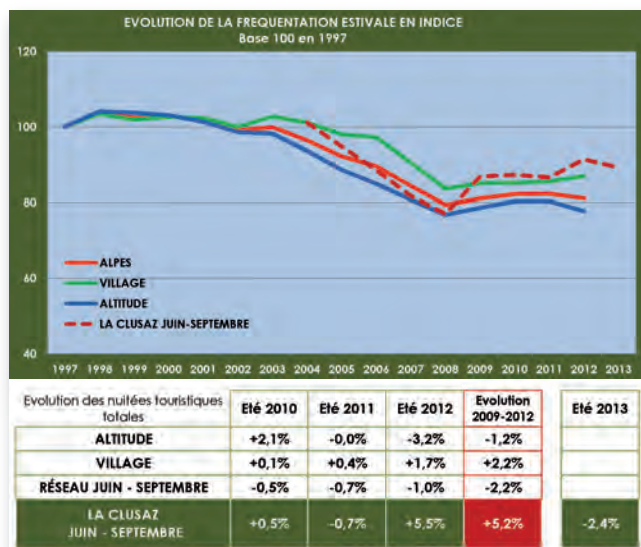
Nuitées	2009	2010	2011	2012	2013
Hiver	706 700	710 400	701 800	734 900	765 400
Été	324 900	326 400	324 000	341 700	333 500
Année	1 031 600	1 036 800	1 025 800	1 076 600	1 098 900

L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION A MOYEN ET LONG TERME

- La fréquentation estivale de la montagne française a considérablement diminué en 15 ans et semble mieux résister depuis 2008.

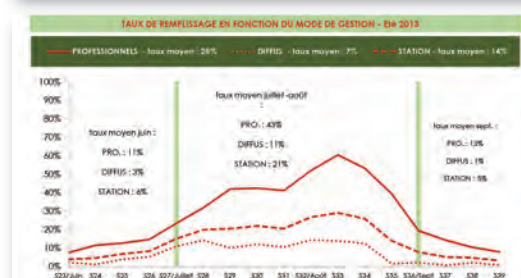
Entre les saisons 2009 et 2012, la fréquentation de stations alpines s'est stabilisée avec cependant une tendance différente entre village et altitude : dans les stations du réseau village, la fréquentation a progressé de +2,2% alors que les stations d'altitude sont en légère baisse de -1,2% en raison de la baisse de l'été dernier.

- Pour LA CLUSAZ, l'évolution à moyen terme est plus favorable que pour le réseau VILLAGE, avec une hausse de 5,2% de la fréquentation par rapport à 2009 associée à une hausse de lits de 2,8%.
- Au terme de la saison d'été 2013, avec une capacité d'accueil touristique en baisse de -0,2%, la station enregistre une baisse de -2,4% de sa fréquentation globale.



L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION A MOYEN ET LONG TERME

- En été 2012, pour LA CLUSAZ les niveaux de remplissage des lits professionnels étaient inférieurs à ceux du RÉSEAU JUIN - SEPTEMBRE : 28% de remplissage contre 30% pour le réseau.
- Sur l'été 2013, le taux de remplissage moyen des lits station pour LA CLUSAZ a connu une diminution de -0,3 point(s) par rapport à l'été précédent et atteint désormais 14%. La semaine la mieux remplie de la saison d'été 2013 sur la période juin - septembre est la semaine 33 avec un taux de 29%.
- Le taux de remplissage moyen des lits professionnels en 2013 est de 28% avec des différences selon la période : 6% de remplissage au printemps (mai-juin), 43% en été (juillet-août) et 6% en automne (septembre-octobre).
- Le taux de remplissage moyen des lits diffus en 2013 est de 7% avec des différences selon la période : 3% de remplissage au printemps (mai-juin), 11% en été (juillet-août) et 1% en automne (septembre-octobre).



GRANDS RENDEZ-VOUS DE L'HIVER 2013-2014

Festival des Pestacles du Père-Noël

Du mardi 24 décembre
au mardi 31 décembre 2013

Devenu avec les années le rendez-vous incontournable pour fêter tous ensemble la période la plus attendue de l'année, le festival des Pestacles du Père Noël vous donne de nouveau rendez-vous cet hiver 2013-2014 ! Tout au long de cette longue semaine de festival, magiciens, marionnettistes, conteurs, jongleurs, chanteurs, musiciens, artistes, danseurs vous donnent rendez-vous au centre du village pour vivre des instants inoubliables. Les Pestacles du Père Noël, c'est une semaine de poésie et de fête au pays de l'imaginaire...



Full Moon Party

Samedi 18 Janvier 2014

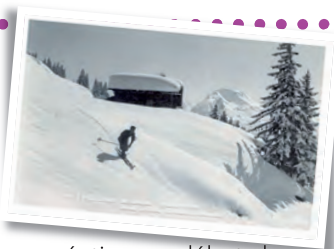
Après avoir fêté ses 10 ans en 2013, la célèbre Full Moon Party de La Clusaz vous attend pour sa 11^{ème} édition ! C'est une nuit inoubliable que la station vous propose de vivre... Différentes pistes de ski ouvriront de nuit pour vous faire profiter de sensations de glisse uniques et hors du commun dans une atmosphère des plus festives grâce à la participation des restaurants d'altitude et des bars de la station. Pour que la nuit soit aussi belle que le jour, La Clusaz prendra des airs de fête pour un moment inoubliable sous les étoiles...



RétroSki

Mercredis 19
et 26 février 2014

La Clusaz, les sports d'hiver et les champions... Les sports de glisse ont évolué depuis leur création au début du siècle. Retrouvez dans un grand show Son & Lumières toute l'évolution des sports de glisse !



Tournoi des 6 stations

Lundi 24 février 2014

Découvrez le rugby à 7 sur neige : 3 matchs de 16 minutes organisés tous les jours à la fermeture des pistes, vers 18h sur le front de neige des 6 stations participantes. En marge du tournoi, des défis à skis sont à relever par les équipes tous les après-midi : courses de slaloms où les bâtons sont remplacés par un ballon ovale que les coureurs doivent aplatiser une fois la ligne d'arrivée franchie, comme pour marquer un essai au rugby.

Carnaval

Mardi 4 mars 2014

Cet événement est devenu avec les années une véritable institution dans le village. Tous les habitants sont à la fête. Une ambiance digne du carnaval de Rio s'empare de La Clusaz !



SFR Tour 2014

Du mardi 11 au jeudi 13
mars 2014

Le SFR freeskiing tour est de retour à La Clusaz cet hiver ! Fort de son investissement dans le monde de la Glisse, SFR revient sur le devant de la scène "hiver" avec la huitième édition du SFR TOUR. Une fois de plus, les freestylers français pourront affronter les meilleurs internationaux.



Soirée savoyarde

Mercredi 19 mars

Une soirée pour retrouver les traditions ancestrales en compagnie du groupe Folklorique Lou Socali. Après un dîner aux saveurs traditionnelles de nos montagnes, admirez les danses folkloriques proposées par les témoins du passé tous vêtus de costumes d'antan.

Radio Meuh Circus Festival

Du 1^{er} au 6 avril 2014

La Clusaz et Radio Meuh vous donnent rendez-vous pour l'édition 2014 !

Après une première édition prometteuse, le festival de la célèbre webradio indépendante 100% musicale de La Clusaz, Radio Meuh, revient cet hiver avec une programmation qui s'annonce exceptionnelle ! Ce festival, qui se tient sous un immense chapiteau, propose des concerts live et DJ à l'image de sa programmation éclectique et qualitative, ainsi que des animations en fin de journée avant l'ouverture des portes.



Défi Foly

26 et 27 avril 2014

Cela fait plus d'un quart de siècle que ça dure ! Événement incontournable qui clôt chaque année la saison d'hiver à La Clusaz, le Défi Foly vous donne rendez-vous pour une nouvelle édition, les samedi 26 et dimanche 27 avril 2014 !



LA CCVT VEUT AIDER À LUTTER CONTRE L'ADDICTION

Des questions ? Des difficultés avec le tabac, l'alcool, les drogues, le jeu, internet ?

Un lieu existe pour les jeunes et leur entourage sur le territoire de la CCVT.

La "consultation jeunes consommateurs" (c'est son nom) a ouvert ses portes au mois de juin 2012. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui se questionnent ou rencontrent des difficultés avec leurs consommations et leurs habitudes. C'est avant tout un lieu d'accueil et d'écoute qui leur permet de faire le point sur leur situation et de les soutenir dans une démarche de diminution ou de sevrage.

Elle est destinée également à l'entourage (amical et/ou familial) qui s'interroge vis-à-vis d'un proche. La "consultation jeune consommateur" apporte des conseils personnalisés au jeune et à son entourage. Une orientation vers une structure plus adaptée est possible si la situation le justifie.

C'est aussi un lieu d'information sur toutes les addictions avec ou sans produit : tabac, alcool, médicaments, opiacé, internet, jeux en réseau, jeux d'argent, etc...

Les consultations sont confidentielles et gratuites, anonymes pour ceux qui le souhaitent.

Cette consultation sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), est possible grâce à un financement d'Etat et la mise à disposition de locaux par la CCVT. Un travail en partenariat entre deux associations (Le Lac d'Argent et l'ANPAA74 d'Annecy) a permis le recrutement de deux travailleurs sociaux :

- Maryline Lacorbière, conseillère en économie sociale et familiale à l'ANPAA 74,
- Cécile Fontaine, assistante sociale au Lac d'Argent.

Un psychologue sera prochainement recruté pour renforcer cette équipe.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous, un lundi sur deux, au sein de l'espace ressource qui vient d'ouvrir ses portes au centre ville de Thônes, rue JJ Rousseau (ancienne école maternelle à côté du secours populaire en face de la régie d'électricité). Y sont aussi présents divers organismes sociaux, médico-sociaux et de l'emploi sous la forme de permanences à disposition de la population de la CCVT.

**Le téléphone de la consultation est le
06.26.43.48.65**

**Retrouvez-nous également sur facebook pour
connaître les jours de rendez-vous :
www.facebook.com/pages/Le-Pare-A-chutes**

ALMA 74 : Allô Maltraitance envers les personnes âgées et/ou adultes handicapées



ALMA 74 est un **dispositif d'écoute et de conseil** à destination des **personnes âgées et/ou adultes en situation de handicap** victimes de **violences** (maltraitance physique, psychologique, financière, civique...)

résidant sur le département de la Haute-Savoie.

Notre association propose une permanence d'écoute téléphonique deux fois par semaine les **lundis** et **jeudis** de **14h00 à 17h00**.

Cette écoute est **confidentielle** et reste **anonyme** si l'appelant le souhaite. Nous recevons aussi bien des appels des **victimes** que des **témoins** (famille, proche, voisin, intervenant professionnel...).

L'écoute téléphonique est la mission première de l'association mais nous développons aussi la **prévention** à travers des actions de **sensibilisation à la "bientraitance"** auprès de professionnels (du domicile, d'établissement), de bénévoles ou d'étudiants du secteur sanitaire et social.

Si vous êtes dans cette situation ou que vous connaissez quelqu'un, si vous hésitez sur les démarches à entreprendre, vous pouvez nous contacter au **04.50.46.80.91** les **lundis** ou **jeudis** de **14h00 à 17h00**.

En dehors de ces permanences, vous pouvez nous laisser un message sur notre répondeur ou téléphoner au numéro national **39.77** du lundi au vendredi.

Pour pouvoir poursuivre nos actions, nos temps d'écoute et de conseils, nous recherchons des bénévoles. Vous pourrez intégrer une équipe conviviale et bénéficier de formations. Si vous êtes disponible quelques heures par mois, intéressé par l'écoute et le soutien, que vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations au **04.50.46.80.91**.

Vous serez rapidement recontacté par la coordinatrice ou l'un des administrateurs de l'association.

Pensez à transmettre ces informations autour de vous. Oser en parler c'est déjà agir !

ANNECY SANTÉ AU TRAVAIL

Comme chaque année, l'antenne Aravis du Collectif Saisonnalité de Haute Savoie, composée d'associations et d'organismes de prévention et de soins, développe des actions en matière de santé visant l'ensemble des personnes concernées par la saisonnalité :

- Des actions tournées vers les employeurs : sensibilisation au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, Pratiques addictives et travail.

Deux dates :

- **Mardi 7 janvier 2014** de 14 à 17 heures
Salle des Embrunes au Grand Bornand
- **Lundi 13 janvier 2014** de 14 à 17 heures
Salle des Mariages, mairie de La Clusaz.

- Des actions plutôt ciblées sur les saisonniers : permanences accueil - santé - dépistage, où plusieurs thèmes sont abordés : contraception, prévention des IST, dépistage VIH, vaccination, addictions, santé au travail... L'équipe du planning familial sera présente le mardi 28 janvier et pourra réaliser des frottis de dépistage à l'occasion d'un examen gynécologique. Une consultation sera également assurée par un dermatologue lors des deux dernières dates (4 et 11 février).

Trois dates :

- **Mardi 28 janvier 2014**
 - **Mardi 4 février 2014**
 - **Mardi 11 février 2014**
- De 16 à 20 heures, Salle Polyvalente à Saint Jean de Sixt.

Toutes ces informations et examens de santé sont assurés gratuitement pour les bénéficiaires, dans le cadre du dispositif de la Saisonnalité de Haute-Savoie.

BILAN ETE 2013 AU CLUB DES SPORTS DE LA CLUSAZ

Sur le plan sportif, l'été 2013 a débuté par la partie cachée de l'organisation du Roc des Alpes, à savoir, la recherche de bénévoles, tâche accomplie grâce aux nombreux fidèles bénévoles du Club des Sports que nous remercions d'avoir, une fois encore, répondu présents à notre appel.

Du 8 au 18 juillet, le traditionnel tournoi de tennis Jeunes FFT a connu un vif succès avec près de 200 jeunes de 10 à 18 ans (nous avons une fois de plus refusé des inscriptions les quotas étant atteints). Quelques averses ont quelque peu bouleversé l'organisation ce qui nous a contraint, faute de terrains couverts, à organiser quelques matches sur les terrains de Thônes et d'Annecy. Le niveau était excellent.



Après trois annulations successives la compétition parapente de la Clusaz Nationale B a enfin eu lieu les 6-7 juillet. Quarante-vingt-dix pilotes étaient au rendez-vous dont une dizaine de niveau international.

Le décollage se faisait du crêt du loup et le PC course se tenait à l'hôtel U'Fredy, parfait pour l'ambiance et les infrastructures. Deux manches ont été courues, 51 km samedi et 58 km dimanche.

La course de côte des Aravis s'est déroulée le 27 juillet, 50 inscriptions sous un soleil magnifique.

Pour terminer la saison en beauté le 25 août, place au traditionnel Béliet qui obtient un nouveau record de coureurs inscrits, 900 cette année, malgré une météo peu engageante qui n'a pas non plus découragé les 1 100 randonneurs qui se sont lancés sur les chemins du Béliet sous une pluie battante à 7h30 mais laissant rapidement la place à une belle journée. Tout cela avec l'aide et le soutien de près de 200 bénévoles, des différents services de la station et des partenaires.



Le tournoi de Hockey n'a pas eu lieu cette année du fait des travaux du toit de la patinoire, aussi de ce fait, les entraînements des plus jeunes des sections hockey et patinage artistique ont eu lieu sous forme d'entraînements physiques (Trampoline, Roller, Gymnastique).

Au niveau des sections dites "d'été" du Club des Sports, l'école de tennis compte une vingtaine d'enfants qui s'initient au tennis tous les mercredis du printemps et de l'automne avec quelques séances les samedis matins en juillet et août, encadrés par Sophie Clément leur professeur.

L'escalade compte une vingtaine de jeunes répartis sur les mercredis et samedis du printemps et de l'automne encadrés par les guides des Aravis. En cas de pluie, ils se replient vers le mur du Grand Bornand.

Les sections Vélo et VTT ont obtenu de bons résultats au niveau régional.

Les sections ski ont repris leurs entraînements physiques d'automne en extérieur les jours de beau temps et dans le parking souterrain du Salon des Dames ou la salle de sport de la Bataille les jours de pluie.

La section Freestyle, grâce au Big Air Bag, réussit de bons entraînements autant l'été que l'automne réduisant considérablement les coûts des stages. Cette structure très enviable des autres clubs a accueilli des groupes de la FFS, le Comité de Savoie et bon nombre de clubs de la région tous les week-ends de l'automne.



Au niveau de la gestion des équipements communaux, le bilan final des activités gérées par le Club des Sports est en progression par rapport à l'été dernier qui avait été une bonne saison (+21,8% au final). Les raisons : une forte hausse de fréquentation du Village d'Enfant cette année (+19%, année record de fréquentation depuis plus de dix ans) essentiellement des gens du pays, peut-être favorables à l'ouverture avancée à 8h30 le matin.

Egalement l'aire de loisirs du Bélier Club (+6%) et le Bir Air Bag qui a doublé son chiffre grâce à une mise en place dès le début du mois de juillet (absence du Jumping qui décalait la fin de l'installation au 14 - 20 juillet) et un très bel été.

Le reversement des Cartes Détente + et Enfant Roi est en hausse du fait de l'entrée du Big Air Bag dans les activités comprises.

Une nouveauté cet automne : à la demande de la Mairie, le Club des Sports a repris la gestion du périscolaire.

Concernant la vie des sections du Club des sports, Greg Masson après 21 années de bons et loyaux services au sein du Club en tant qu'entraîneur puis responsable alpin, a rejoint le Comité Mont Blanc au mois de juin pour un poste de responsable des équipes Masculines ski Alpin. Nous lui souhaitons réussite et épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

La prochaine saison d'hiver s'annonce riche en organisation de compétitions (vous pouvez récupérer le calendrier à l'accueil du Club des Sports ou le télécharger sur le site internet : www.club-laclusaz.com) :

- Les 10 & 11 février Grand Prix International FIS NJR ski alpin.
- Les 15 & 16 février Grand Prix International FIS Citadines ski alpin.
- Les 11 & 12 mars SFR Freeski Tour qui prend de l'ampleur avec la mise en place d'une structure plus importante dans le village sur le Champ Giguët.
- Les 26 & 27 avril, le traditionnel Défi Foly.
- Sans oublier toutes les courses fédérales pour nos jeunes.

Ne manquez pas de soutenir nos athlètes membres des équipes de France :

- ski alpin : Johan Clarey
- snowboard : Mirabelle Thovex
- ski Freestyle : Anaïs Carradeux, Joffrey Pollet-Villard malheureusement blessé ce début de saison à qui nous souhaitons un bon et prompt rétablissement, Emilie Cruz et David Bonneville (Equipe B - partenaires d'entraînement) sur les différentes Coupes du Monde

et, pour les sélectionnés, lors des JO de SOCHI 2014, du 8 au 23 février.

Ainsi que tous nos jeunes espoirs qui participeront aux compétitions régionales, nationales et internationales.

**Bonne année 2014
à toutes et à tous.**

Le Club des Sports.

ROC DES ALPES 2013 : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE !

Quelques chiffres clés :

- 4 186 inscriptions
- 14 épreuves
- 3 jours de VTT



La première édition du Roc des Alpes - La Clusaz a eu lieu les 14, 15 et 16 juin derniers. C'est une superbe réussite pour la station et l'organisateur, le groupe Amaury Sport Organisation (ASO) :

- 1) Avec 4 186 inscriptions, le nombre de participants a dépassé l'objectif fixé à 1 000.
- 2) La couverture médiatique de l'événement a été remarquable : un plan de communication post événement valorisé à 445 000 € ainsi que des retombées presse, radio, internet et télé valorisées à 897 000 €.
- 3) L'accueil pendant trois jours d'un public averti qui a pu ainsi se familiariser avec notre village et qui a consommé chez nos commerçants et hébergeurs ; trois jours dignes des meilleures journées d'hiver.

4) L'enquête de satisfaction menée auprès de 1 600 participants affiche une note moyenne de 7/10, ce qui est très bon, compte tenu du fait qu'une première édition n'est jamais évidente à organiser et cela donne les axes à améliorer pour l'édition 2014.

L'enneigement persistant et la météo de ce printemps ont posé beaucoup de difficultés pour la création des pistes et ont finalement obligé l'organisation à modifier les tracés pour cette grande première. Les équipes d'ASO et celle de La Clusaz ont été à la hauteur du défi à relever. Nous tenons à remercier le service technique de la Mairie et surtout le service des pistes pour le travail de préparation en amont de cet événement, mais aussi les moniteurs de ski de l'ESF qui se sont mobilisés pour déneiger certains parcours avant le début des épreuves.

Notons aussi une grande satisfaction du côté organisation grâce à l'excellente collaboration entre les équipes d'ASO et de l'Office du Tourisme. Un succès d'équipe avec la participation notoire de Monsieur Alain Pessey qui a joué un rôle fondamental dans la négociation auprès des propriétaires fonciers pour permettre le passage, le temps d'un week-end ensoleillé, de tous ces amoureux du VTT.

Un grand bravo aussi aux équipes de bénévoles qui ont su s'adapter et se mobiliser sous la direction du Club des Sports, le chef d'orchestre de cette gymnastique logistique !

Rendez-vous est donc pris pour la seconde édition, les 13, 14 et 15 juin 2014.

Pour ce nouveau challenge, l'objectif est de conforter les points positifs et de corriger les erreurs de la première édition. Ainsi de nombreux travaux ont eu lieu cet automne sur les chemins et les pistes de VTT pour améliorer les tronçons identifiés comme trop difficiles.

Les parcours vont être revus et certaines courses vont être allégées, car jugées trop pénibles pour le niveau des compétiteurs ciblés et une nouvelle course fera également son entrée au programme du samedi : une randonnée de 30 km au départ de La Clusaz.

Mais les prestigieuses épreuves du Roc des Alpes et du Roc Marathon 80 km, dont les parcours seront modifiés, sont maintenues dans l'esprit de la première édition et resteront des courses de montagne difficiles, pour un public averti à la recherche du dépassement de soi.

En 2014, l'accent sera mis sur la valorisation des vélos à assistance électrique en permettant l'inscription de ce type de VTT sur la plupart des épreuves.

Le village "Roc des Alpes" sera implanté différemment pour développer l'événement sur l'ensemble de la station : départ des épreuves et animations nocturnes en haut du village, arrivée des coureurs et animations en journée sur le Champ Giguët, village des exposants réparti dans les rues de La Clusaz.

C'est ainsi que nous profitons de ce début d'année pour solliciter les habitants du village et même de la vallée à soutenir ce bel événement, comme bénévole et animateur du Roc des Alpes La Clusaz 2014.

Notons aussi que la famille des "Roc" s'agrandit en 2014 avec deux nouvelles éditions : un "Roc Paris" au mois de mars et un "Roc Ardennes" au mois de mai, suivi du "Roc des Alpes" en juin et du mythique "Roc d'Azur" en octobre 2014 ; La Clusaz peut se targuer de tenir une place de choix dans la belle aventure des grands événements VTT "ASOChallenges".



Pas folle la vache !

Peut-être avez vous déjà remarqué cette icône représentant une vache avec une paire d'ailes derrière les oreilles ? sur des "stickers" (autocollants) posés ça et là ? sur des affiches ? à la Clusaz ? ailleurs dans le monde ?



Tout cela est possible car, aujourd'hui, grâce à ses ailes, la vache virevolte à travers les montagnes, les vallées, les plaines et même les frontières ! Mais qui est-elle et d'où vient-elle ?

Son histoire commence en août 2007 quand Kiki (Christian) et Philou (Philippe) se lancent dans l'aventure : Philou aime la musique et il en connaît la chanson, Kiki aime les ordinateurs et il en connaît des octets. Ensemble, ils créent RadioMeuh, une radio 100% sans Hits, 100% Web, 100% "sans Pub" et 100% "made in" La Clusaz.

Son crédo : une programmation à la fois éclectique, novatrice et accessible à tous, dans les registres principalement de la soul, du groove, world, électro et pop-rock et une diffusion via internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et partout dans le monde. La vache vous suit partout, jour et nuit !

Ce choix de programmation lui donne un "son" qui devient vite reconnaissable, tout comme son logo, la petite vache qui vole... mais surtout ses "jingles", ces petites phrases qui viennent parfois s'immiscer entre deux morceaux et qui vous rappellent que "Vous Ecoutez RadioMeuuuhhh" ; et si on ne reconnaît pas toutes les musiques, on s'amuse à chercher qui se cache derrière tel ou tel jingle, car ce ne sont que des gens du cru qui s'y collent, vos voisins et voisines...

Et ce crédo, cet attachement à ces valeurs rencontrent aujourd'hui un public de plus en plus large, rendez-vous compte :

- plus de 5,5 millions de visites sur le site de la radio entre mai 2012 et mai 2013 avec une moyenne de 12 500 auditeurs par jour,
- 950 000 visiteurs uniques en 2012,

- un public jeune composé à 50% de 25-34 ans, 22% de 35-44 ans et 17% de 18-24 ans,
- plus de 500 000 visites pour la seule ville de Paris en un an mais aussi des milliers d'auditeurs partout en France, Genève, Barcelone, Bruxelles, Londres, Berlin, Montréal, Sidney, Dublin, Fort de France et Papeete ; et ça n'arrête pas de grossir.

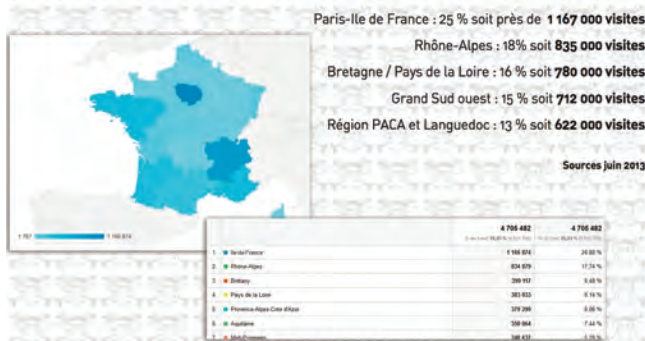
Chiffres de fréquentation : + de 12 500 visites/jour.

Sur la dernière année 5 533 000 visites / 953 000 visiteurs uniques pour 13 808 500 pages vues.



Données géographiques

La part d'audience se répartie pour 15 % à l'international et 85% en France, dont :



Son aura ne cesse de croître et son succès n'est pas dû qu'à la radio qui tourne sans cesse sur internet ; c'est aussi le fruit d'un travail de longue haleine avec l'organisation de nombreuses manifestations où on peut voir la RadioMeuh en "direct-live" :

- tout d'abord à La Clusaz avec le RadioMeuh Circus Festival (deuxième édition du 1^{er} au 6 avril 2014 à La Clusaz) : plus de 40 artistes, musiciens et Djs se produiront sous le chapiteau de cirque au Salon des Dames ainsi que sur les terrasses, sur les pistes et dans le village,
- mais aussi au Défi Foly où la Meuh galvanise les participants,
- ou au cours de soirées DJ organisées aux quatre coins de la France : une tournée hivernale avec 60 dates dans les stations françaises et suisses : une tournée estivale de 35 dates sur toutes les côtes françaises.

CULTURE

Aujourd'hui, ce sont des scènes internationales qui s'intéressent à cette musique "made in Reblochon Land" et qui invitent les membres de l'équipe à se produire...

De quoi faire perdre la tête à Kiki, Philou et leurs comparses... sauf à leur offrir un véritable ancrage dans leur pays d'origine. C'est aujourd'hui chose faite puisque la RadioMeuh s'installe physiquement à La Clusaz, tout à côté de l'Office de Tourisme dans l'ancien local d'Europe 2 et Philou le dit lui-même : "ça fait plaisir de pouvoir se retrouver à La Clusaz dans un endroit dédié à la radio".



Vous l'aurez compris, la musique donne des ailes même aux vaches les moins sages dont elle adoucit aussi les mœurs !

A propos, vous avez remarqué que la petite vache qui vole affiche un sourire énigmatique ? un clin d'oeil à Léonard de Vinci ou la simple expression de la sensation que procure l'écoute du bon son de RadioMeuh ? découvrez-le par vous-même.

LE NOM DES RUES

Connaissez-vous l'origine du nom de votre rue ?

En effet, les noms de rues de la commune de La Clusaz n'ont pas été choisis par hasard, mais en fonction des lieux dits ou des "on dit". Malheureusement, le temps passe et les mémoires se perdent...

Pour nous aider à retracer le fil de l'histoire de La Clusaz et de ces lieux-dits, vous pouvez nous donner une version de l'origine du nom de votre rue (par email : informatique@laclusaz.fr ou par courrier adressé à Monsieur le Maire).

Ces explications seront ensuite listées sur notre prochain site internet en cours de création.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre précieuse aide.

La Satelc lance un appel à la population pour enrichir l'ouvrage "La Clusaz, histoire d'une station de ski"

La Société d'aménagement touristique et d'exploitation de La Clusaz (Satelc) lance un appel à toutes les personnes disposant d'archives personnelles (documents, coupures de presse, photos...) et de témoignages susceptibles d'enrichir l'ouvrage "La Clusaz, histoire d'une station de ski", qui sera réédité en début d'hiver 2014-2015. Les archives seront numérisées, puis remises à leur propriétaire.

Ces personnes peuvent se faire connaître par mail (livrelaclusaz@outlook.fr), ou en contactant la Satelc au 04 50 02 47 36.

PRATIQUE

COLLECTES DE SANG

Les prochaines collectes de sang à La Clusaz se tiendront à la salle des fêtes les :

- **Lundi 13 janvier de 7h30 à 10h00**
- **Lundi 7 avril de 7h30 à 10h00**
- **Lundi 4 août de 7h30 à 10h00**
- **Lundi 13 octobre de 16h30 à 19h00**

STATISTIQUES DES COLLECTES MOBILES SUR LA CLUSAZ POUR L'ANNÉE 2013

Dates	Donneurs prévus	Présentés	Don de sang total
18/02/2013	43	36	32
29/04/2013	40	23	21
05/08/2013	57	57	50
14/10/2013	42	39	36
TOTAL	182	155	139

